

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE



CCDSP

Communauté de Communes
Drôme *Sud* Provence

Projet d'activité

Édition 2024

Édito

L'année 2025 a été, une fois encore, une année d'engagement et de progrès pour la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

Forte de ses valeurs de solidarité, d'innovation et de proximité, notre intercommunalité a poursuivi son action avec constance et détermination dans des domaines essentiels à la vie quotidienne de nos habitants.

Le développement économique reste au cœur de nos priorités. En accompagnant les entreprises locales, en soutenant l'attractivité de notre territoire et en favorisant l'emploi nous contribuons activement à une croissance harmonieuse et durable.

La gestion des déchets - de leur collecte à leur traitement en passant par le recyclage - a connu cette année de nouveaux progrès. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer la performance environnementale de ces services, tout en sensibilisant les citoyens aux enjeux du tri et de la réduction des déchets à la source. La taxe incitative déjà mise en place à Saint-Paul-Trois-Châteaux sera déployée sur toutes les communes du territoire d'ici 2030.

L'amélioration du cadre de vie est également un axe fort de notre action. Qu'il s'agisse d'aménagements urbains, d'espaces verts ou de mobilités douces, chaque projet vise à renforcer l'attractivité de nos communes et le bien-être de leurs habitants.

Le développement touristique constitue un levier essentiel pour l'attractivité et la vitalité de notre territoire. La Communauté de Communes s'engage aux côtés des acteurs locaux pour structurer une offre cohérente, durable et respectueuse de notre environnement.

Enfin, l'environnement et l'agriculture, piliers de notre territoire, ont fait l'objet d'une attention renouvelée. Préservation des ressources naturelles, soutien aux pratiques agricoles durables, valorisation de notre patrimoine naturel : autant d'initiatives qui traduisent notre engagement pour un avenir respectueux des équilibres écologiques.

Ce rapport d'activité 2025 témoigne de l'implication quotidienne des élus, des services intercommunaux, et de tous nos partenaires. Ensemble, nous faisons avancer notre territoire, avec ambition, au service de l'intérêt général.

Le Président



Jean-Michel Catelinois

Président de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence & Maire de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Sommaire

Page 4 à 18

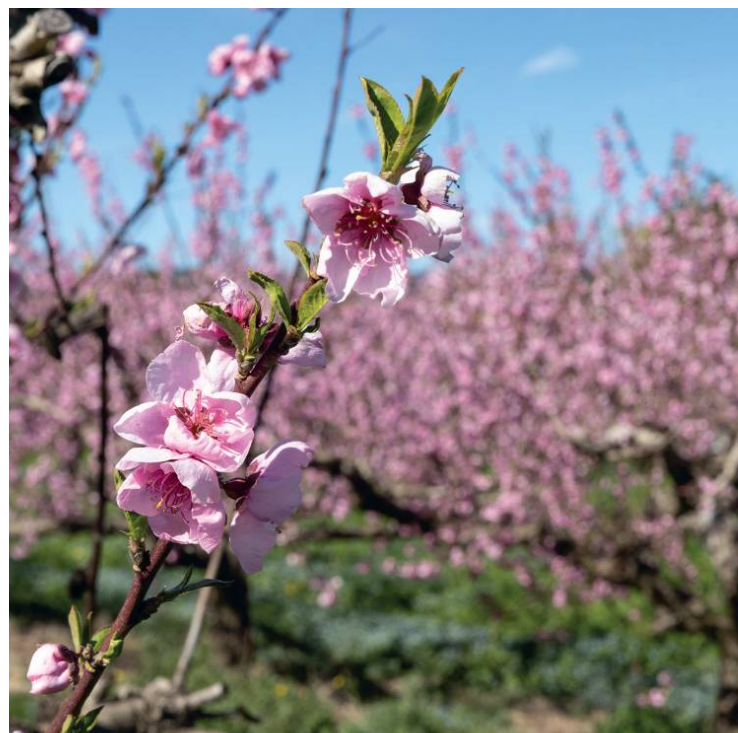
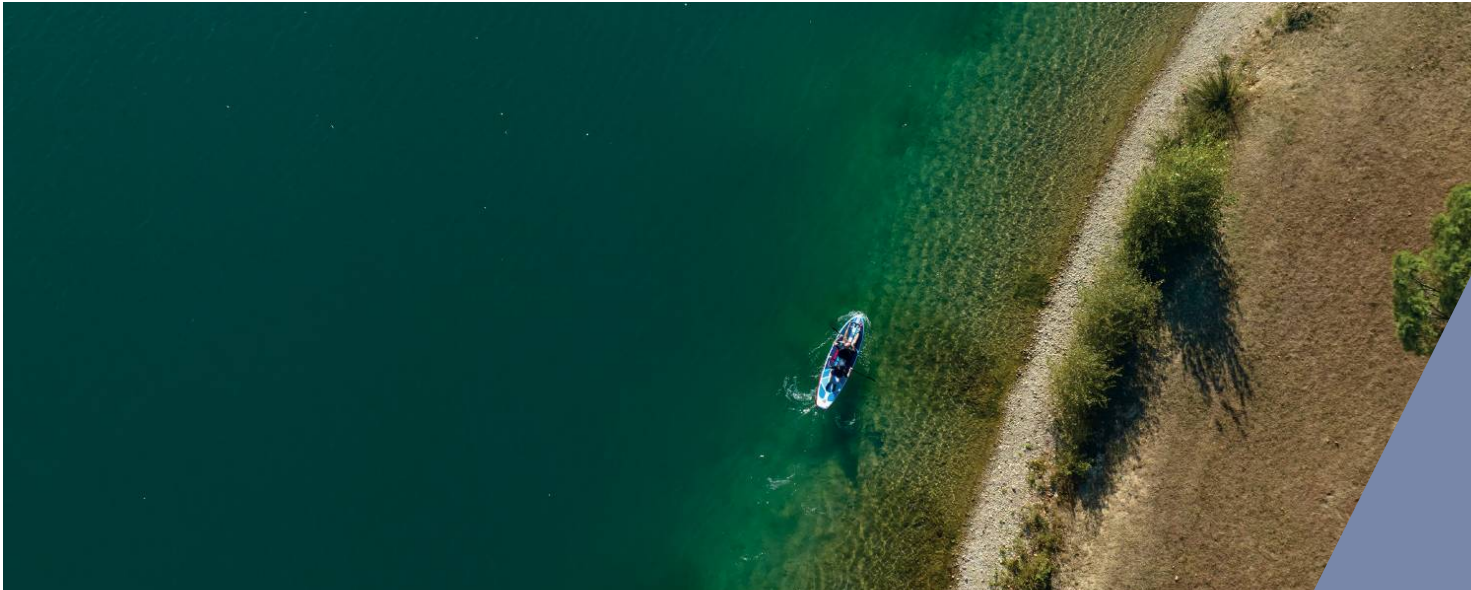
Pôle Ressources

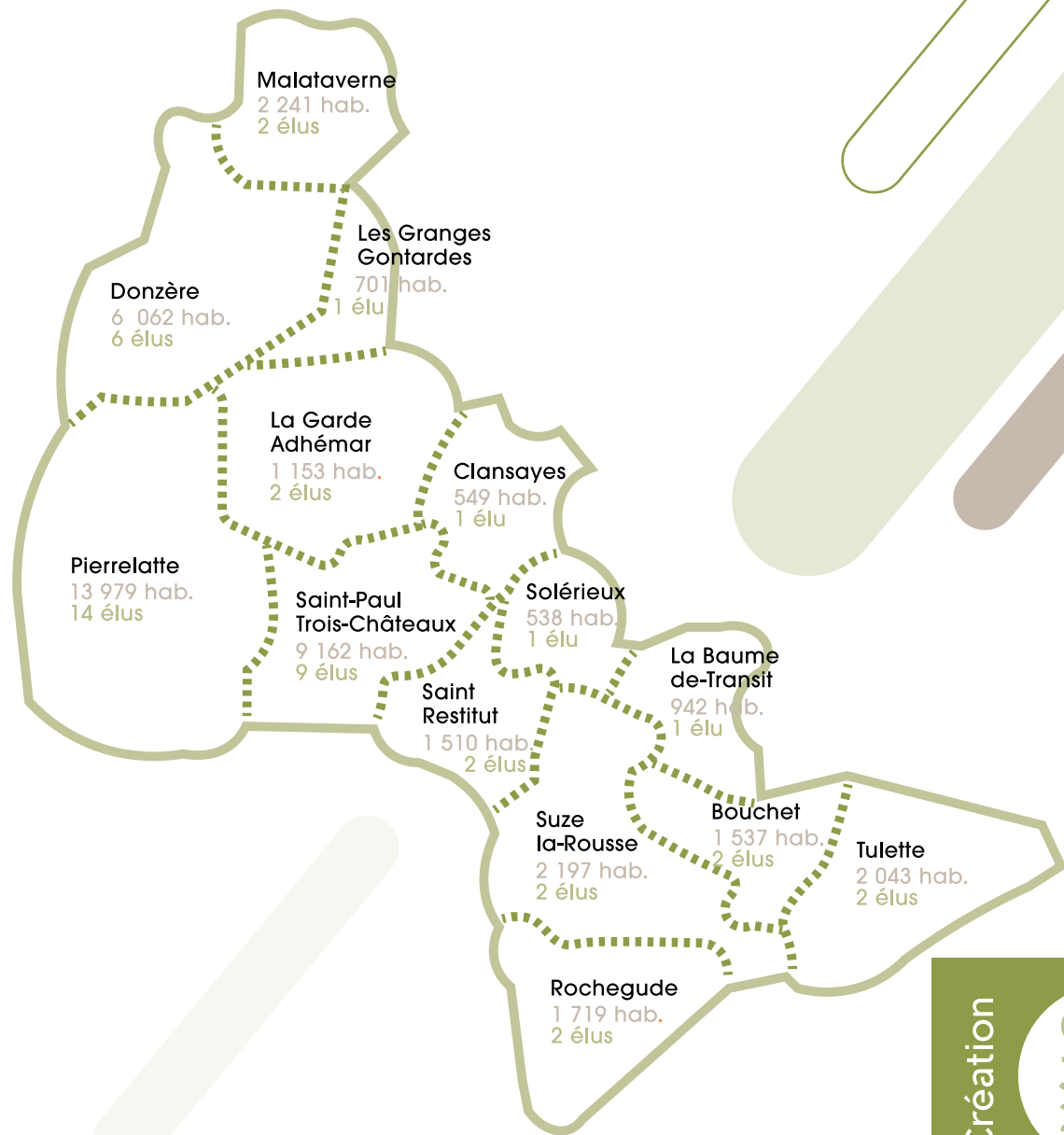
Page 19 à 38

Pôle Développement
Territorial

Page 39 à 60

Pôle Technique





En quelques chiffres

Implantée en Drôme Provençale entre Rhône, plaines et collines, le territoire Drôme Sud Provence est situé en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est limitrophe avec les Régions Occitanie, PACA ainsi que les départements de l'Ardèche, du Gard et du Vaucluse.

La Communauté de Communes regroupe **14 communes.**



Création

01
Janv.
2014

Communes

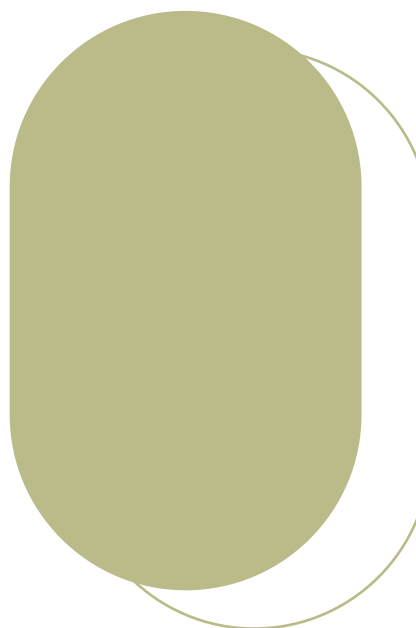
14
(290 km²)

Habitants

44 106

Conseillers

47



Pôle Ressources



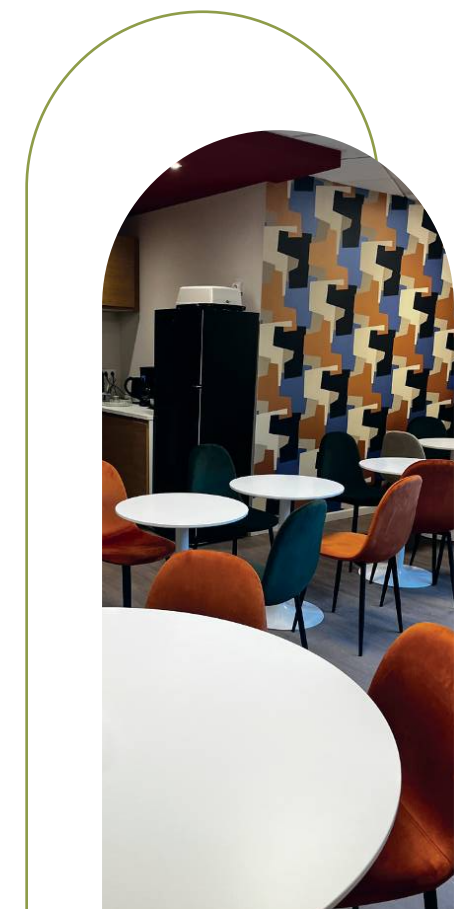
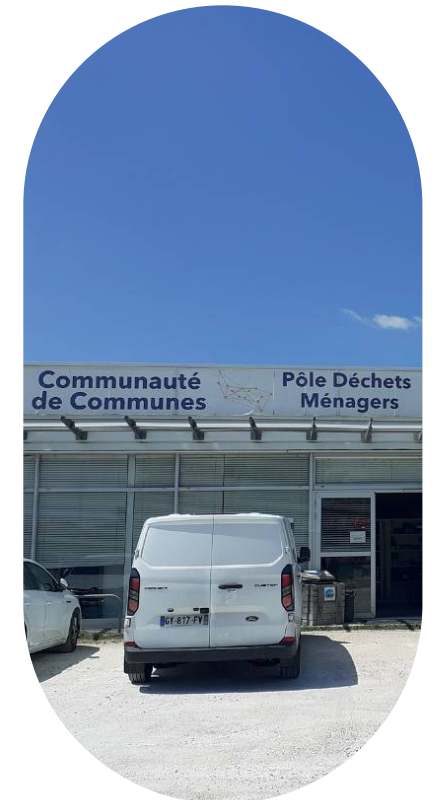
Jean-Michel CATELINOIS
Président



Eric CAROU
3ème Vice-président aux RH
(Richesses Humaines)

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE

CCDSP
Communauté de Communes
Drôme *Sud* Provence



Gouvernance

Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire composé de 47 membres définit la politique communautaire. Il vote le budget et les projets proposés par la Conférence des Maires, et les commissions thématiques. Il gère, par l'adoption des délibérations, les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes.

6 conseils communautaires se sont tenus en 2024 :

- 14 février
- 20 mars
- 10 avril
- 11 juin
- 25 septembre
- 10 décembre

L'Exécutif

Composé du Président, de sept Vice-Présidents et d'une conseillère déléguée. L'exécutif débat des orientations stratégiques, des projets et des actions relevant du champ de compétences de la Communauté de Communes avant leur présentation au Conseil Communautaire.

La Conférence des Maires

Nouvelle instance de l'intercommunalité créé en application de la Loi « Engagement et proximité », la Conférence des Maires est composée des Maires de l'ensemble des communes membres. Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, souvent en amont d'un conseil communautaire.

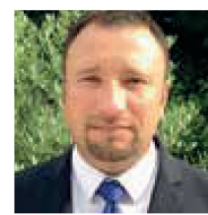
Les Commissions thématiques

Les commissions sont des instances de travail qui examinent les dossiers et émettent des avis consultatifs à l'attention des instances communautaires. Elles sont au nombre de 9 pour la CCDSP et comprennent entre 5 et 17 membres issus des conseils municipaux :

- Commission « **aménagement du territoire** » (23/01, 12/03, 04/06, 04/07, 10/09, 19/11)
- Commission « **d'appel d'offres** » (07/02, 27/03, 05/06, 25/11)
- Commission « **déchets ménagers** » (06/02, 13/03, 28/05, 02/07, 26/11)
- Commission « **développement économique et agriculture** » (25/01, 14/03, 06/06, 12/09, 14/11)
- Commission « **tourisme** » (01/02, 07/03, 30/05, 05/09, 28/11)
- Commission « **environnement** » (07/02, 13/03, 21/05, 18/09, 13/11)
- Commission « **finances** » (07/02, 06/03, 13/03, 26/03)
- Commission « **mutualisation** » (08/02, 21/03, 27/06, 19/09, 05/12)
- Commission « **prospective** » (ne s'est pas réunie)

Trombinoscope.

Bouchet



Jean-Michel AVIAS



Catherine MIGLIORI

Clansayes



Maryannick GARIN



Patrice ESCOFFIER

Donzère



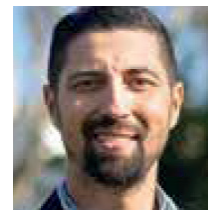
Marie FERNANDEZ



Eric CAROU



Malika YAHIAOUI



Hicham MARGOUM



Aura ROCHE CAMACHO

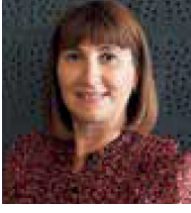


Patrick SCOTTO DI CARLO

Pierrelatte



Alain GALLU



Béatrice MARTIN



Jean-Pierre PLANEL



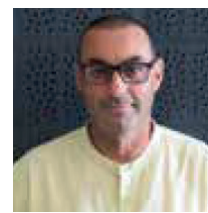
Véronique CROS



Jean-Marc CARIAS



Sophie SOUBEYRAS



Denis GAILLARD



Patricia MASSAUDET-SOJKA



Christian SABATIER



Sandrine BARAKEL



Antonio LOPEZ



Marie-Pierre MOUTON

La Garde-Adhémar



François LAPLANCHE-SERVIGNE



Agnès MILHAUD

Les Granges-Gontardes



Hélène MOULY

Malataverne



Véronique ALLIEZ



Jean-Marie PUEL

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE

Rochegude



Didier BESNIER



Véronique
CANESTRARI

Solérieux



Gérard HORTAIL

Tulette



Sylvie MOLINIÉ



Daniel VEILLY

Saint-Paul-Trois-Châteaux



Jean-Michel
CATELINOIS



Jacqueline BESSIERE



Guy FAYOLLE



Véronique HURBIN



Guillaume DEPIERRE



Georgia BRUN



Romain ENTAT



Céline ARANEGA



Jean-Luc PERILLON

CCDSP

Du **1er janvier 2024**
au **31 décembre 2024**
(Modification au 1er janvier 2025.)



Jean-Michel
CATELINOIS
Président



Alain GALLU
1^{er} Vice-président
au développement
économique



Didier BESNIER
2^{ème} Vice-président
à la mutualisation



Eric CAROU
3^{ème} Vice-président
aux Ressources
Humaines et à la
Communication



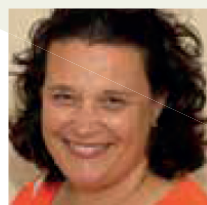
Marie FERNANDEZ
4^{ème} Vice-présidente à
l'aménagement du
territoire



Hélène MOULY
5^{ème} Vice-présidente à
la valorisation des
déchets



Maryannick GARIN
6^{ème} Vice-président
à l'environnement



Véronique ALLIEZ
7^{ème} Vice-présidente
Tourisme



Sylvie MOLINIÉ
Conseillère déléguée
aux déchets secteur est

Suze-la-Rousse

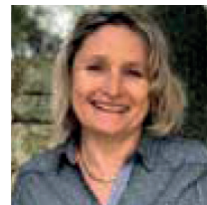


Hervé MEDINA

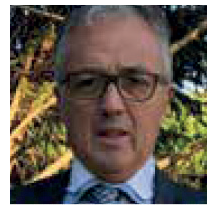


Nathalie SAGE

Saint-Restitut



Christine FOROT



William AUGUSTE

Suppléants

Dyllette THILL (Clansayes)
Nathalie GORDILLO (La-Baume-de-Transit)
Didier SOULAIGRE (Les Granges-Gontardes)
Michel COULOUVRAT (Solérieux)

Commissions

Valable du **1er janvier 2024** au **31 décembre 2024**.
(Modification au 1er janvier 2025.)

FINANCES

Jean-Michel CATELINOIS

PARET Patrick (B)
CANESTRARI Véronique (R)
CARIAS Jean-Marc (P)
CATELINOIS Jean-Michel (SP3C)
CHARMASSON Laurence (M)
FERNANDEZ Marie (D)
GORDILLO Nathalie (LBT)
HESLOOT Pierre (C)
LAPLANCHE-SERVIGNE François (LGA)
MEDINA Hervé (SLR)
MERLIN Marion (St R)
MOULY Hélène (LGG)
PEYRON Jacques (T)
SOULAIGRE Didier (LGG)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE

Alain GALLU

ALLIEZ Véronique (M)
ARANEGA Céline (SP3C)
AUGUSTE William (St R)
AYME François (T)
BESNIER Didier (R)
CHASTAN Hervé (C)
FAYOLLE Guy (SP3C)
GACHON Wilfried (LBT)
HUGOUVIEUX Virginie (C)
MILHAUD Agnès (LGA)
PARET Patrick (B)
PERILLON Jean-Luc (SP3C)
SABATIER Christian (P)
SAGE Nathalie (SLR)
VEZON DAUNIS Dominique (LGG)
YAHIAOUI Malikia (D)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Marie FERNANDEZ

ARMAND Yves (St R)
AVIAS Jean-Michel (B)
BESNIER Didier (R)
DI PAOLA Alain (D)
ESCOFFIER Patrice (LBT)
GAILLARD Denis (P)
HESLOOT Pierre (C)
HURBIN Véronique (SP3C)
POIGNET Richard (P)
PONIZI Nicole (LGG)
THILL Dyllette (C)
VEILLY Daniel (T)

MUTUALISATION

Didier BESNIER

ARNAUD Geneviève (T)
AUGUSTE William (St R)
BETRANCOURT Rita (SP3C)
BEY Pierre (M)
BRUN Georgia (SP3C)
FERNANDEZ Marie (D)
GARIN Maryannick (C)
GORDILLO Nathalie (LBT)
KOBI Fabienne (LGG)
LAPLANCHE-SERVIGNE François (LGA)
MEDINA Hervé (SLR)
MIGLIORI Catherine (B)
MOULY Hélène (LGG)
SOUBEYRAS Sophie (P)
THILL Dyllette (C)

Commissions

Valable du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
(Modification au 1er janvier 2025.)

TOURISME

Véronique ALLIEZ

- BLANGERO Nathalie (R)
- CHASTAN Hervé (C)
- FAYOLLE Guy (SP3C)
- FOROT Christine (St R)
- HORTAIL Gérard (S)
- MANSER Eloïse (D)
- MARTINAT Hervé (LBT)
- COSSIN Sabine (LGA)
- PARET Patrick (B)
- PAYAN Renée (T)
- PERILLON Jean-Luc (SP3C)
- SABATIER Christian (P)
- SAGE Nathalie (SLR)
- VEZON DAUNIS Dominique (LGG)

DÉCHETS MÉNAGERS

Hélène MOULY
Sylvie MOLINIE – déléguée

- AVIAS Jean-Michel (B)
- CANESTRARI Véronique (R)
- FOROT Christine (St R)
- GACHON Wilfried (LBT)
- GALISSARD Christophe (LGG)
- HORTAIL Gérard (S)
- LAPLANCHE-SERVIGNE François (LGA)
- LORD Fabienne (SP3C)
- MARGOUM Hichame (D)
- MAVIEL Olivier (T)
- MILHAUD Agnès (LGA)
- PLANEL Jean-Pierre (P)
- RIVIERE Alain (SP3C)
- SAGE Nathalie (SLR)
- SIRVEN Didier (C)
- DURAND-ESPIC David (M)

ENVIRONNEMENT

Maryannick GARIN

- ARMAND Yves (St R)
- BELLOT Karine (D)
- FAVIER Romain (B)
- LORD Fabienne (SP3C)
- MARGOUM Hichame (D)
- MARTINAT Hervé (LBT)
- MILHAUD Agnès (LGA)
- MOLINIÉ Sylvie (T)
- MOULY Hélène (LGG)
- PUEL Jean-Marie (M)
- SAGE Nathalie (SLR)
- SAVEL Charles (C)
- VIOT Véronique (P)

PROSPECTIVE

Jean-Michel CATELINOIS

- CAROU Eric (D)
- AUGUSTE William (St R)
- BESNIER Didier (R)
- FERNANDEZ Marie (D)
- FISSIER Peggy (P)
- GACHON Wilfried (LBT)
- GALLU Alain (P)
- GARIN Maryannick (C)
- MOULY Hélène (LGG)
- PAYAN Renée (T)
- SCOTTO DI CARLO Patrick (D)

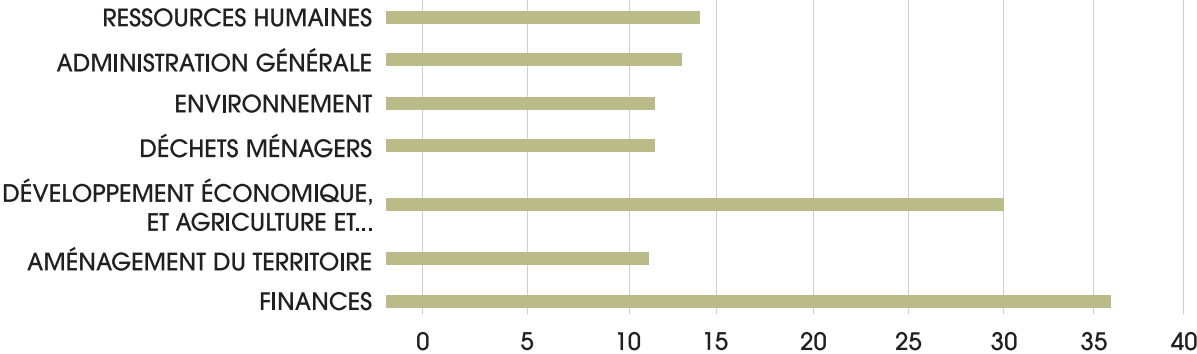
APPEL D'OFFRES

- Titulaires :
- AVIAS Jean-Michel (B)
 - CATELINOIS Jean-Michel (SP3C)
 - FOROT Christine (St R)
 - GALLU Alain (P)
 - MOLINIÉ Sylvie (T)
- Suppléants
- CANESTRARI Véronique (R.)
 - CARIAS Jean-Marc (P)
 - CAROU Eric (D)
 - HORTAIL Gérard (S)
 - SAGE Nathalie (SLR)

Délibérations

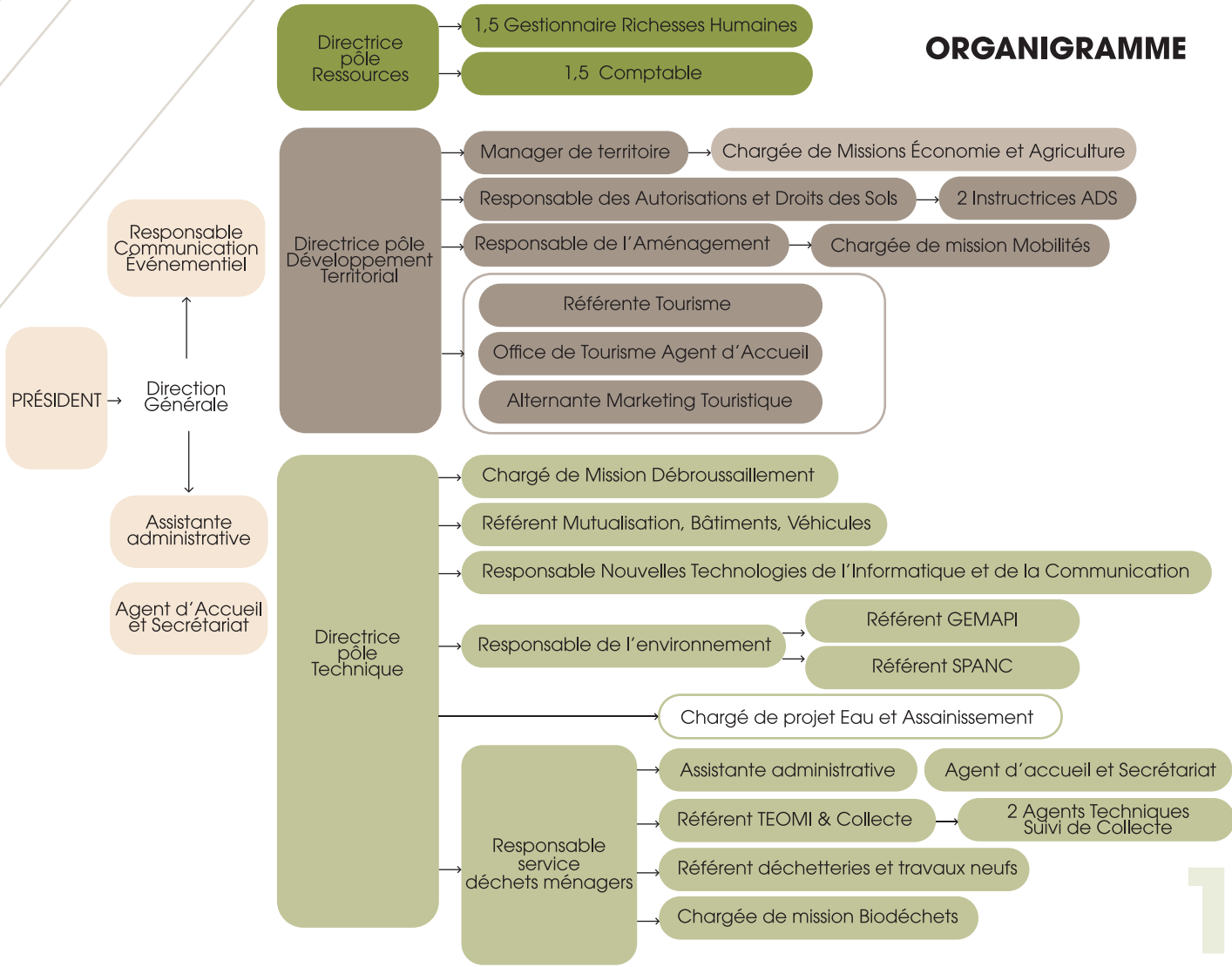
soumises au Conseil Communautaire par les services

Soit au total **128 délibérations** entérinées par le Conseil Communautaire au cours de l'année 2024.



Richesses Humaines

ORGANIGRAMME



La Communauté de Communes Drôme Sud Provence peut compter sur ses services pour mener à bien toutes les missions décrites dans ce rapport.

Pour ce faire, 31 agents représentant 31 équivalents temps plein ont travaillé au sein de la structure en 2024.

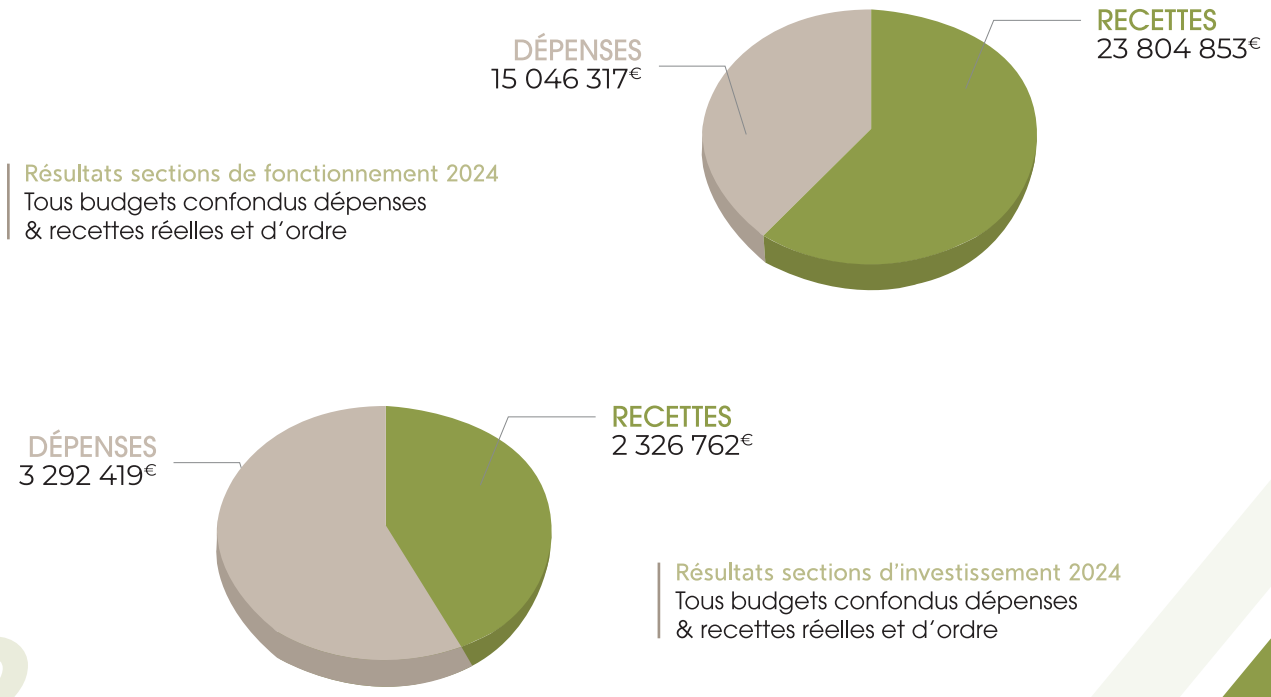
En lien avec le Président, un vice-président est en charge de suivre les dossiers relatifs aux richesses humaines notamment la gestion des emplois et des compétences. L'objectif étant de définir les lignes directrices de gestion permettant d'encadrer et d'évaluer l'évolution de la masse salariale sur le mandat dans un souci de gestion toujours plus vertueuse des fonds publics.



Finances

Pour l'exercice 2024, les finances de la Communauté de Communes ont été gérées au sein de 4 budgets :

- Le Budget Principal de la Collectivité
- Le Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers
- Le Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI)
- Le Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)



Budget principal

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

- Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

 - Les recettes liées à la fiscalité ;
 - Les dotations ;
 - Les produits des services, du domaine et ventes diverses.
- Pour rappel les taux 2024 de fiscalité additionnelle :

 - Taxe d'habitation : 0.46 % (uniquement sur résidences secondaires et logements vacants)
 - Taxe sur le foncier bâti : 4.4 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 5.79 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 2.00 %

Pour l'exercice 2024, les **recettes** réelles de fonctionnement s'élèvent à **8 517 958 €**, elles étaient de 8 112 025 € en 2023.

Les recettes de fonctionnement du budget général pour 2024 sont majoritairement composées des impôts et taxes (74 %).

Année	2023	2024	2023/2024 variation
Impôts/taxes	6 340 485€	6 334 823€	-0,09%
Donations, Subventions ou participations	846 110€	1 473 585€	74,16%
Recettes d'exploitation	925 304€	678 322€	-26,69%
Autres recettes	126€	31 228€	-
Total Recettes de fonctionnement	8 112 025€	8 517 958€	5,00%

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

Pour l'exercice 2024, les **dépenses** réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de **6 134 146 €**, alors qu'elles étaient de 5 438 928 € en 2023.

Année	2023	2024	2023/2024 variation
Charges de gestion	3 385 106€	3 520 616€	4,00%
Charges de personnel	1 385 413€	1 668 283€	20,42%
Atténuation de produits	646 341€	925 704€	43,22%
Charges financières	22 067€	19 543€	-11,44%
Total Dépenses de fonctionnement	5 438 928€	6 134 146€	12,78%

Budget principal

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2024

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subvention d'investissement (de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département ...)
- Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 436 234 €, elles étaient de 3 584 370 € en 2023. La différence provient de l'article 1068 qui sert à combler le déficit d'investissement, qui a été important en 2023 et faible en 2024.

Année	2023	2024	2023/2024 variation
Subvention d'investissement	141 252€	0€	-%
Emprunt et dettes assimilées	0€	0€	-%
Dotations, fonds divers et réserves	3 453 118€	415 237€	-87,97%
Dont 1068	3 425 087€	368 747€	-89,23%
Autres recettes d'investissement	0€	20 997€	-%
Total Recettes d'investissement	3 594 370€	436 234€	-87,86%

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les **dépenses** réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de **2 213 461 €**, alors qu'elles étaient de 1 512 296 € en 2023.

Année	2023	2024	2023/2024 variation
Immobilisation incorporelles	278€	10 105€	-%
Immobilisation corporelles	59 841€	412 731€	-%
Immobilisation en cours	71 252€	0€	-%
Emprunts et dettes assmilées	235 217€	237 420€	0,94%
Autres dépenses d'investissement	1 145 708€	1 553 205€	35,57%
Total Dépenses d'investissement	1 512 296€	2 213 461€	46,36%



Détail des dépenses d'investissement de l'année 2024 :

- 249 542 €** : Travaux d'aménagement du Hub.
- 135 220 €** : Achat de 6 véhicules
- 49 204 €** : Études cuisine centrale / site Internet / casques pour broyeur
- 50 200 €** : Divers achats de matériels informatiques, mobiliers et téléphonie
- 237 420 €** : Remboursement de l'emprunt Fibre (1ère tranche) et de l'emprunt pour l'acquisition du bâtiment du siège de la CCDSP
- 780 000 €** : 3ème acompte pour le déploiement de la fibre optique

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE



Budget Annexe

Gestion des déchets ménagers

- ● ● **RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**
- ● ● Pour l'exercice 2024, les **recettes** réelles de fonctionnement s'élèvent à **8 281 826 €**, alors qu'elles étaient de 7 490 424 € en 2023.

Année	2023	2024	2023/2024 variation
Impôts/taxes	5 320 794€	5 604 964€	5,34%
Dotations, Subventions ou participations	1 297 310€	1 658 690€	27,86%
Recettes d'exploitation	872 301€	865 984€	-0,72%
Autres recettes	19€	152 188€	-%
Total Recettes de fonctionnement	7 490 424€	8 281 826€	10,57%

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2024, les **dépenses** réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de **7 908 547 €**, alors qu'elles étaient de 7 555 894 € en 2023.

Année	2023	2024	2023/2024 variation
Charges de gestion	7 175 874€	7 504 548€	4,58%
Charges de personnel	338 502€	403 999€	19,35%
Atténuation de produits	0€	0€	-%
Charges financières	0€	0€	-%
Autres dépenses	41 518€	0€	-%
Total Recettes de fonctionnement	7 555 894€	7 908 547€	4,67%



Budget Annexe

Gestion des Déchets Ménagers

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2024, les **recettes** réelles d'investissement s'élèvent à **608 034 €**, alors qu'elles étaient de 387 035 € en 2023.

Année	2023	2024	2023/2024 variation
Subvention d'investissement	365 708€	523 663€	43,19%
Emprunt et dettes assimilées	0€	0€	-%
Dotations, fonds divers et réserves	21 327€	84 371€	295,61%
Dont 1068	0€	0€	-%
Autres recettes d'investissement	0€	0€	-%
Total Recettes d'investissement	387 035€	608 034€	57,10%

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2024, les **dépenses** réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de **513 473 €**, elles étaient de 378 667 € en 2023.

Année	2023	2024	2023/2024 variation
Immobilisations incorporelles	538€	0€	-%
Immobilisations corporelles	378 129€	513 473€	35,79%
Immobilisations en cours	0€	0€	-%
Emprunts et dettes assimilées	0€	0€	-%
Autres dépenses d'investissement	0€	0€	-%
Total Dépenses d'investissement	378 667€	513 473€	35,79%

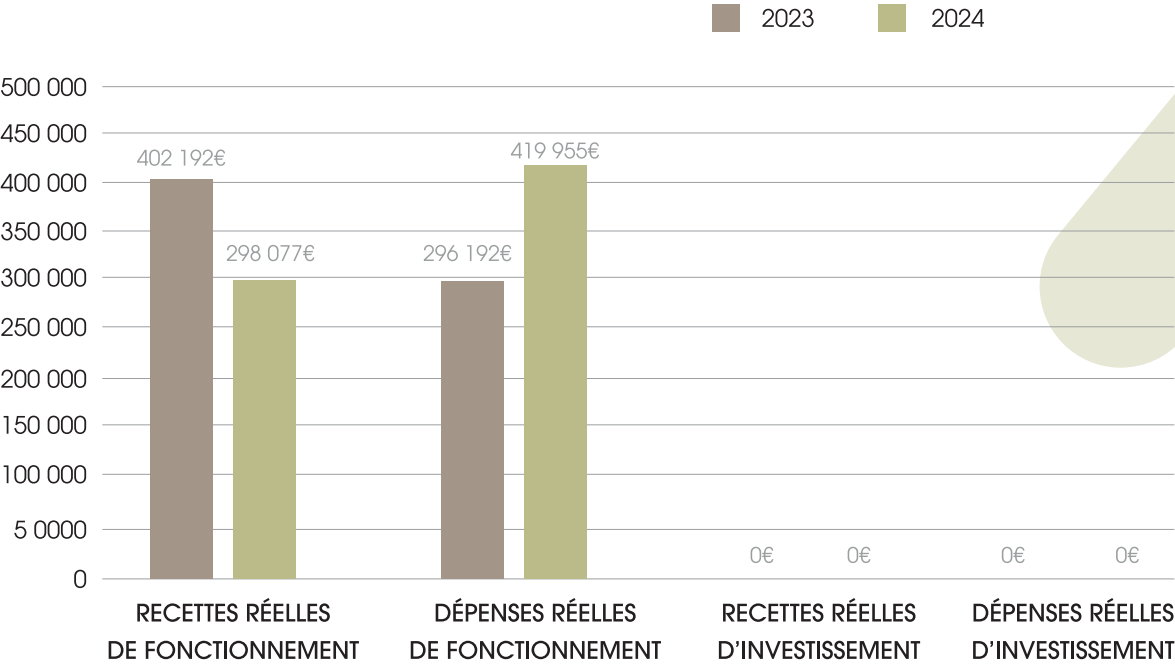


Budget Annexe

Gemapi

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE

S²LO



Budget Annexe

SPANC

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2024, les **recettes** réelles de fonctionnement s'élèvent à **39 740 €**, alors qu'elles étaient de 42 113 € en 2023.

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2024, les **dépenses** réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de **55 814 €**, alors qu'elles étaient de 45 615 € en 2023.



Année	2023	2024	2023/2024 variation
Charges de gestion	2 289€	10 591€	%
Charges de personnel	42 166€	44 000€	4,35%
Atténuation de produits	0€	0€	-%
Charges financières	0€	0€	-%
Autres dépenses	1 160€	1 223€	5,43%
Total Dépenses de fonctionnement	45 615€	55 814€	22,36%

Il n'y a pas de dépense ni de recette réelle d'investissement.
Ce sont uniquement des écritures d'ordre.

L'endettement

L'endettement de la Communauté de Communes en 2024 est lié :

- À l'emprunt contracté en 2016 pour le financement du projet de déploiement de la fibre optique.
Le montant emprunté de 3 261 000 euros est remboursé par échéance annuelle constante de 232 149,18 €.
- À l'emprunt contracté en 2019 pour le financement du siège de la collectivité.
Le montant emprunté de 426 800 € avec un amortissement constant de 21 340 € et des intérêts appliqués de manière décroissante à chaque échéance trimestrielle au taux de 0,37%.

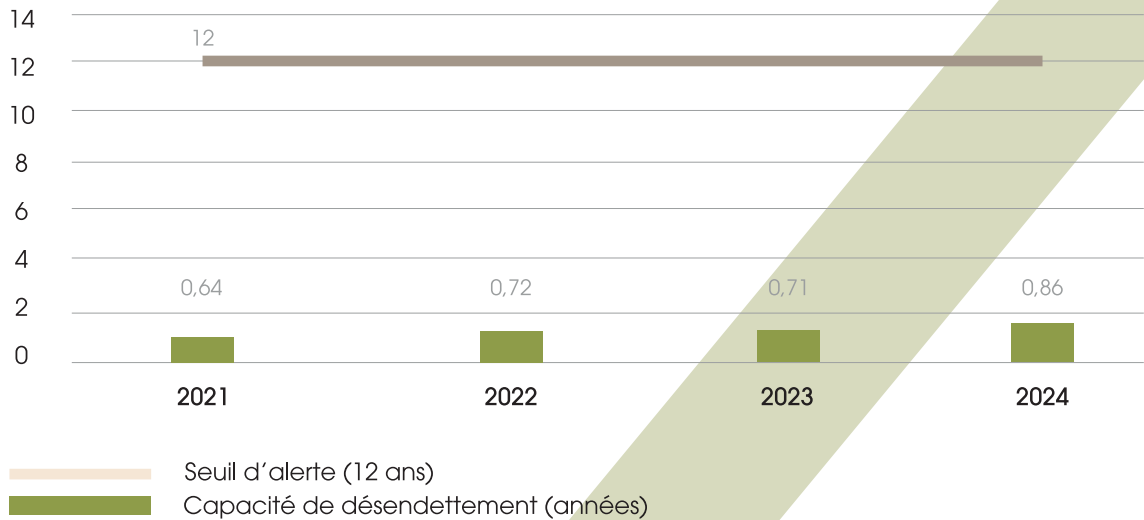
Emprunt fibre

BANQUE	1ère échéance	Durée	Objet	Montant du capital emprunté	Taux	Intérêts remboursés 2024	Capital remboursé 2024	Montant total annuité 2024	Capital restant dû au 31/12/2024
Caisse d'Épargne	25.05.2017	15 ans	Installation Fibre optique sur le territoire	3 261 000€	1,034%	16 069,12€	216 080,06€	232 149,18€	1 344 029,10€

Emprunt siège

BANQUE	1ère échéance	Durée	Objet	Montant du capital emprunté	Taux	Intérêts remboursés 2024	Capital remboursé 2024	Montant total annuité 2024	Capital restant dû au 31/12/2024
Caisse Française de Financement	01.08.2019	20 ans	Acquisition du siège de l'intercommunalité	426 800€	1,48%	4 856,36€	21 340€	26 196,36€	309 430€

Capacité de désendettement de la collectivité



Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE

Communauté de Communes
Drôme Sud Provence



Pôle Développement Territorial



Alain GALLU
1er Vice-président au développement économique



Marie FERNANDEZ
4ème Vice-présidente à l'aménagement du territoire



Véronique ALLIEZ
7ème Vice-présidente au tourisme

Le développement économique est une des premières compétences obligatoires qui a été confiée aux intercommunalités. Pour Drôme Sud Provence, cela s'est traduit par plusieurs volets en 2024 :

- Mise en œuvre du plan d'actions en faveur du développement économique et agricole
- Gestion de zones d'activités économiques
- Élaboration d'un inventaire des ZAE et préparation d'un schéma directeur des ZAE
- Soutien aux entreprises
- Politique locale du commerce

Soutien aux entreprises & partenariats

Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE)

La Communauté de Communes a conventionné en 2017 avec le Département de la Drôme pour un accompagnement dans l'instruction et le co-financement d'une aide à l'immobilier d'entreprise. Ce dispositif, qui a été renouvelé fin 2022, porte sur les projets de développement et/ou d'installation d'entreprises de production, transformation, services qualifiés aux entreprises nécessitant un investissement immobilier avec créations d'emplois durables.



Partenariats sur le volet économique

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes concourt au développement économique en déléguant la mise en œuvre de certaines actions en apportant son soutien financier à différentes structures partenaires.

À ce titre la CCDSP est représentée au sein des instances de gouvernance desdites structures, parmi lesquelles :



La plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale a pour objet de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises et donc la création et/ou le maintien d'emplois. Ainsi, elle accueille et accompagne des porteurs sur plusieurs phases : création, reprise et post-crétion. Elle aide également à la constitution de dossiers de demande de financement, octroie des prêts d'honneur à taux 0 % pour obtenir un financement bancaire et anime le réseau territorial.



La Communauté de Communes a accordé un financement. Au cours de l'année, 24 porteurs de projets ont été soutenus : prêts d'honneur accordés. Considérant les autres prêts accordés, cela représente 2 798 250 € investis dans l'économie du territoire. Ainsi, pour 1 € de prêt d'honneur, apporté grâce au concours de la CCDSP, ce sont 8,5 € de prêts bancaires levés. Cela représente également 66 emplois créés et/ou maintenus en 2024.

L'adhésion à AURA Entreprises (100 €) permet à la CCDSP d'accéder à de nombreux services, outils et informations; de profiter d'un accompagnement privilégié de proximité, grâce à des antennes départementales; de bénéficier d'une mise en réseau avec des entreprises et des institutionnels du développement économique; de bénéficier de la prospection à l'international réalisée par l'agence; de se faire accompagner en matière d'aide à l'installation de nouvelles entreprises etc.

Portées par des valeurs communes visant le développement des territoires, la CCDSP et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) se sont associée pour construire ensemble une collaboration sur le long terme, privilégiant des relations de proximité et de qualité, ce partenariat actif privilégié, dans le cadre de leurs politiques et actions respectives, les axes suivants : l'attractivité économique du territoire drômois et la formation.

Ce club d'entreprises contribue à favoriser les relations des entreprises du territoire entre elles et à participer activement au développement économique du territoire. Il est également le point d'entrée de la CCDSP pour communiquer auprès des entreprises. Afin de soutenir son action, la CCDSP a versé un financement de 19 350,9 € en 2023.

Le Pays favorise la mise en valeur des potentialités du territoire du Sud de la Drôme en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative des acteurs locaux. Il a coconstruit et animé des projets territoriaux et notamment le programme Leader 2014-2020, qui s'est achevé en 2022 avec le solde et l'évaluation des projets et du programme. Le Pays a également travaillé à la préparation du nouveau programme Leader à l'échelle quasi départementale. En tant que membre du Pays « Une Autre Provence », la CCDSP a participé au financement de la structure porteuse à hauteur de 2 150€ en 2024.

Pour la préparation du nouveau programme Leader, la CCDSP a contribué à hauteur de 6 299€ à destination du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, structure porteuse de la programmation 2023-2027.

Le territoire de la CCDSP est couvert par 2 missions locales : celle de la Drôme Provençale et celle des Portes de Drôme Ardèche (à laquelle la commune de Malataverne est rattachée). Les Missions Locales accompagnent des jeunes et des bénéficiaires du RSA sur les problématiques d'emploi, de formation, de logement, de déplacement et de santé.

La CCDSP est intervenue à hauteur 61 388 € pour la Mission Locale Drôme Provençale et 3 018 € pour la Mission Locale des Portes de Drôme Ardèche. Grâce à ce soutien les missions locales ont pu accompagner un millier de jeunes et bénéficiaires du RSA sur le territoire de la CCDSP.

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE

Attractivité

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la communauté de communes intervient également au niveau du soutien aux actions en faveur de l'attractivité du territoire et notamment sur des questions de santé.



En 2024, la CCDSP a soutenu l'action de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Sud Ard'Drôm à 2 titres :

- Participation au déploiement de l'**application « Ici santé »** qui offre une gamme complète de services visant à promouvoir l'attractivité de notre territoire et à faciliter l'installation des professionnels de santé (participation à hauteur de 0,10€ par habitant pour les 14 communes).
- **Salon « Parlons Santé »** relatif à la prévention des risques liés à la perte d'autonomie des personnes, également destiné aux proches et aidant, sur un territoire plus vaste que les seules communes de la CPTS et de la CCDSP avec de nombreux professionnels (subvention de 1 500 €).

Stratégie de développement économique

Afin de structurer et de développer son intervention en matière de développement économique, agricole et touristique, la communauté de communes a élaboré une stratégie de développement économique. Pour les élus et les acteurs économiques, il s'agissait de partager une vision commune, se traduisant par un plan d'actions pluriannuel (2022-2028).

Les orientations stratégiques retenues :



5 - INSCRIRE L'ACTION DE LA CCDSP DANS

UN CADRE PARTENARIAL RENFORCÉ

Le Point Information Médiation Multi Services (PIMMS) situé à Donzère propose les missions des structures France Services, des Espaces Publics Numériques et joue le rôle de point TER. Un service mobile a été créé en 2018. Il effectue des escales dans plusieurs communes de la CCDSP afin de proposer ces services au plus près des administrés ayant besoin d'accompagnement dans leurs procédures administratives (planning des escales sur www.pimmsmediation.fr).

En 2024, la CCDSP a versé 27 000 € de subvention au PIMMS, afin qu'il poursuive la mise en œuvre des actions définies dans la convention d'objectifs et de moyens, au plus près des habitants du territoire.

En 2024, ce sont plus de 6 000 personnes qui ont été accueillies, conseillées et accompagnées par le PIMMS, dont plus de 1000 lors des escales itinérantes du PIMMS mobile.

La CCDSP adhère au « REDA » depuis 2021 afin d'accompagner les porteurs de projets dans la création ou reprise de PME (en complément de l'action d'ISDPAM qui soutient les TTPE et TPE).

En 2024, la CCDSP a alloué 3 500 € en partenariat.

Commerce

Depuis 2018 l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » a été précisé. Cela comprend l'élaboration et la révision de chartes ou de schémas de développement commercial intégrés dans les documents d'urbanisme supra communal (Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)...).

À ce titre, la CCDSP collabore avec les Mairies et le SCOT dans le cadre de l'élaboration de documents d'aménagement lié aux commerces. En 2024, la CCDSP a continué à mettre à disposition des communes un outil performant d'observation économique, que ces dernières ont pu utiliser concernant le commerce.

Agriculture

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la communauté de communes se structure avec la création d'un poste de chargé de mission dédié. Un dossier de reconnaissance a été déposé pour intégrer le dispositif Projet Alimentaire Territorial (PAT), en cohérence avec les orientations de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (PNA).

Depuis 2019, la CCDSP adhère à l'association Prévigrêle qui participe à la lutte contre les effets de la grêle en mettant en place un réseau de générateurs à iodure d'argent, ayant pour objectif de limiter les chutes de grêles et leurs dégâts sur les cultures agricoles.

En 2024, une subvention de 6 143 € a été versée à l'association Prévigrêle.

En 2024, la CCDSP s'est rapproché de la Chambre d'Agriculture de la Drôme afin d'échanger sur les problématiques agricoles et d'envisager un partenariat durable sur les sujets agricoles inscrits au plan d'actions pluriannuel de développement économique (Projet Alimentaire de Territoire, Installation/Transmission, Agri et œnotourisme, circuits courts, ...).

Chacun des 5 axes de développement se décline en actions opérationnelles. Le plan d'actions compte 38 actions à mener sur le court, moyen et long terme.
En 2024, cela s'est notamment traduit par :

1. Diversifier les opportunités économiques de la filière énergétique :

- Mise en place d'échanges avec les grands comptes et les partenaires économiques

2. Renforcer le poids économique des autres filières et activités locales :

- Acculturation et suivi des projets alimentaires de territoires de la Drôme
- Salon de la création reprise d'entreprises
- Mise en œuvre d'un règlement d'aide en faveur de l'agri et l'oénotourisme
- Travail préparatoire aux grands projets touristiques (Mandrin)
- Coordination des actions locales par le manager de territoire

3. Conforter le tissu commercial de proximité :

- Animation de l'observatoire économique (également à disposition des communes)
- Coordination de l'animation commerciale

4. Maîtriser l'offre d'accueil des entreprises :

- Animation du CRM de l'observatoire éco
- Animation des dispositifs d'aide aux entreprises avec la Région et le Département

5. Inscrire l'action de la CCDSP dans un cadre partenarial renforcé :

- Renforcement du service développement économique
- Suivi des conventions de partenariat
- Élaboration d'une candidature Territoire d'Industrie avec 3 autres EPCI
- Structuration des relations avec les entreprises



En 2024,
Focus sur

Les vœux de la CCDSP au monde économique

Le mercredi 31 janvier 2024, la CCDSP a présenté ses vœux au monde économique. Le choix à été fait d'innover avec un format interactif, ainsi les acteurs du monde économique ont pu poser leurs questions au Vice-président en charge du développement économique, M. Alain Gallu.



1^{er} salon « Les Atouts du Tricastin »

Organisé par Atout Tricastin, Club d'entreprises regroupant plus de 140 membres sur le bassin Sud Drôme et Sud Ardèche depuis plus de 30 ans, le salon a mis en avant les savoir-faire des entreprises locales et favorise la coopération économique.

225 partenaires du salon, la CCDSP a tenu un stand et a participé à cette journée riche en échanges et en rencontres B to B.

Depuis 2 ans la CCDSP et ses partenaires sont à pied d'œuvre pour concrétiser ce projet désormais intitulé qui a ouvert ses portes le 10 juillet 2024 à Pierrelatte. Ce lieu dédié aux projets économiques et aux entreprises du territoire, a pour objectif de permettre leur accompagnement et de booster leur activité. Ce nouveau bâtiment véritable guichet unique pour les entreprises et les partenaires du monde économique, accueillera les services développement économique et tourisme de la Communauté des Communes, ainsi que de nombreux partenaires tels que club d'entreprises Atout Tricastin, la CCI de la Drôme, la BGE, l'ADIE etc.

Territoire d'Industrie Rhône Provence :

À l'initiative de la CCDSP, 4 intercommunalités (Montélimar Agglomération, CC DRAGA et CCDSP) se sont associées pour déposer une candidature commune au label national « Territoire d'industrie » (TI).

Le 9 novembre 2023 le territoire « Rhône Provence Industrie » a donc été reconnu parmi les 183 TI Français !

Ainsi, le territoire a désormais des moyens dédiés aux investissements des entreprises en matière de transition énergétique – décarbonation, innovation, développement des compétences, ...

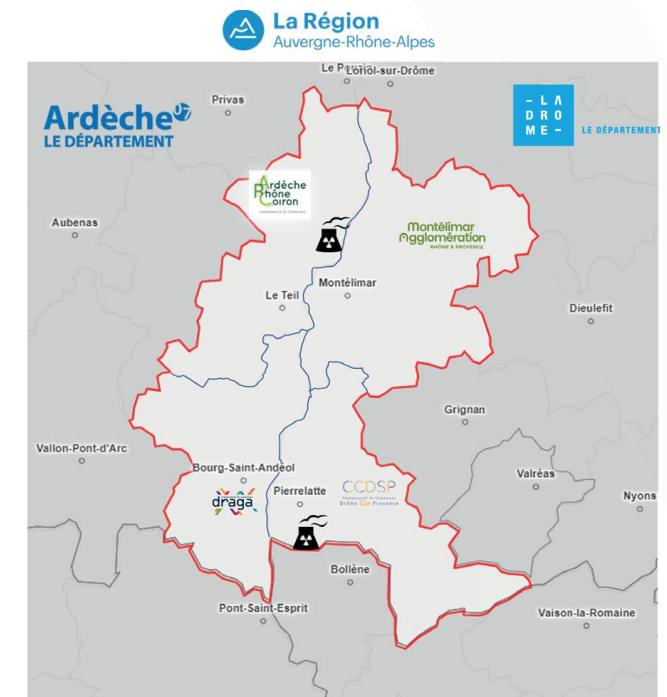
Le salon de la création reprise d'entreprise

Cette édition en rive droite du Rhône a été co-organisé par la CCDSP et la CC DRAGA, le 3 décembre 2024 à Bourg-Saint-Andéol. Un objectif partagé pour un même bassin de vie : accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises dans leurs parcours. Un salon en accès libre le matin avec une trentaine de stands de partenaires pour bénéficier de conseils personnalisés. Puis l'après-midi des ateliers et conférences pour enrichir ses connaissances et booster leurs projet d'entreprise.

Cet événement a bénéficié à plus de 300 porteurs de projet.

L'inauguration
« Hub, pôle économique
Drôme Sud Provence »

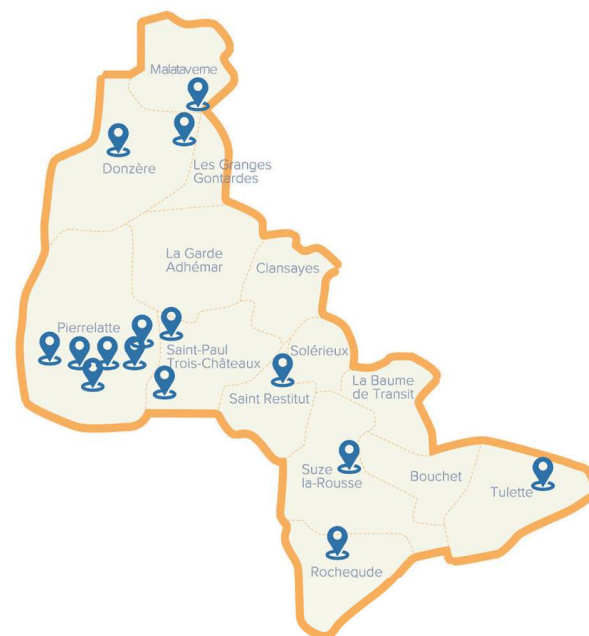
Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE



Zones d'activités économiques

Depuis le 1er janvier 2017 la Communauté de Communes Drôme Sud Provence est compétente en matière de Zones d'Activités Economiques (ZAE) dont la gestion est devenue communautaire à savoir :

- ZI du Bois des Lots à St-Paul-Trois-Châteaux
- ZA/ZI de Faveyrolles à Pierrelatte
- ZAE les Blachettes et Moulin à Pierrelatte
- ZAE Daudel – Les Tomples à Pierrelatte
- ZAE la Croix d'Or à Pierrelatte
- ZAE James WATT à Pierrelatte
- ZAE Coudouly – Les Eoliennes 1 à Donzère
- ZAE Les Eoliennes 2 à Donzère
- ZAE Les Gresses à Donzère
- ZAE / Espace d'activités à Saint-Restitut
- ZAE de Suze-la-Rousse
- ZAE de la Garrigue à Rochegude
- ZAE du Devès à Tulette
- ZAE de Malataverne



Modalités d'exécution des interventions

La Communauté de Communes a confié aux communes, via des conventions cadre de gestion, l'entretien des 14 zones d'activités économiques transférées. Les communes ont donc assuré l'entretien et la gestion des biens, équipements et ouvrages situés sur les zones d'activités économiques, et ont ensuite été remboursé par la communauté de communes.

Ainsi, en 2024, la CCDSP a investi 209 091 € pour l'entretien des zones d'activités économiques (ZAE).

Commercialisation du foncier

En 2024, le conseil communautaire a acté les ventes des parcelles :

- X2097p et X2095p (2550m²) situées à Pierrelatte, zone industrielle de Tomples à Pierrelatte à la SCI SFC.

La Société Publique Locale (SPL) du Tricastin créée en 2016 aménage et commercialise le parc d'activités Drôme Sud Provence situé sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

La CCDSP est rentrée dans le capital de la SPL à hauteur de 45 000 € en 2017 au titre de sa compétence relative à la création et la gestion des zones d'activités. La CCDSP représente désormais 16,67 % du capital social de la SPL du Tricastin.

Une fois l'aménagement terminé, les équipements de la zone (voiries, éclairage public, espaces verts, etc.) seront transférés à la CCDSP pour gestion. Les premiers permis de construire ont été déposés en 2020.

Au 31/12/2024, 39 sur 48 lots été commercialisés, tous les autres lots étaient sous compromis, ou sous contrat de réservation ou en cours de renseignement.

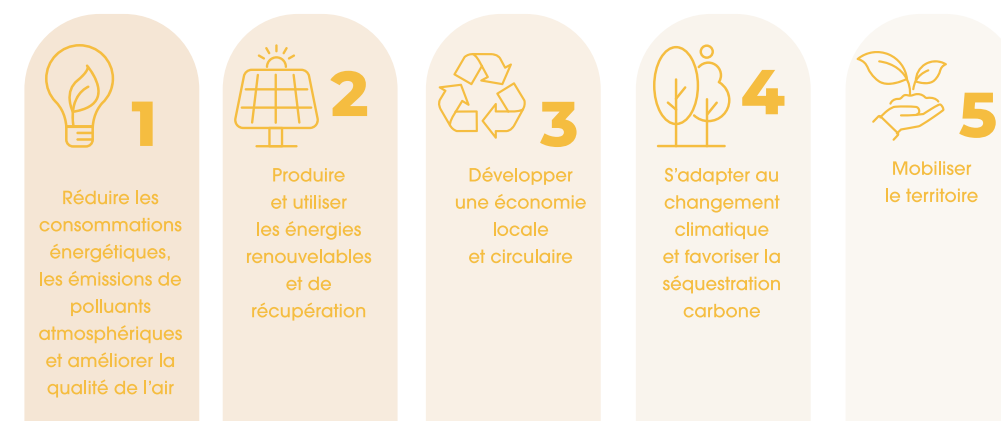
Aménagement de l'espace communautaire

Dans le cadre de la compétence « aménagement de l'espace communautaire », la Communauté de Communes Drôme Sud Provence s'attache à faire émerger le cadre d'un développement intercommunal commun qui puisse s'inscrire dans les documents de planification des différentes échelles.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-énergie et intègre toutes les activités du territoire. Il nécessite l'implication de tous les acteurs.

Organisé autour de 5 orientations stratégiques, le plan d'actions 2023-2028 comporte 34 fiches-actions portées par différents acteurs du territoire.

L'objectif global est de **réduire d'ici 2050 de 34% les consommations énergétiques du territoire** et de **multiplier par plus de 2 la production d'énergie renouvelable**.



Le PCAET a été approuvé en conseil communautaire en décembre 2023.

Le 1er comité de suivi du PCAET a eu lieu le 9 juillet 2024. Il a réuni services, élus, porteurs d'actions et partenaires. Il a permis de rappeler les objectifs du programme, de venir préciser l'organisation technique pour la mise en œuvre, d'installer l'instance de suivi et de dresser un 1er bilan succinct de l'avancée.

L'ensemble des élus et des services de la Communauté de Communes est mobilisé face à l'enjeu de transition énergétique et écologique. Retrouvez les documents du PCAET sur le site internet de la CCDSP rubrique Compétences/Environnement.

Mobilité Mobilité cyclable

Pour accompagner la mise en œuvre du schéma directeur cyclable intercommunal, différentes actions ont été réalisées en 2024 :

- Attribution de fonds de concours pour les communes : la CCDSP a instauré un dispositif de fonds de concours pour aider les communes à financer leurs aménagements et stationnements cyclables ; elle a ainsi validé des aides pour un total de 47 278 €

- Actions de sensibilisation : vélo-tour à destination des élus pour expérimenter les aménagements cyclables existants, essai de vélos à assistance électrique lors de la fête de l'environnement de la CCDSP, appui technique aux communes dans l'intégration d'aménagements lors de rénovation de voirie, encouragement des habitants à participer l'opération à « Mai à vélo » sous la forme du Challenge Geovélo, actions de promotion interne à la collectivité.



Schéma des mobilités durables

L'élaboration du schéma des mobilités durables s'est poursuivie en 2024. Il a abouti à l'identification de 6 orientations stratégiques :

**1**
Partager les trajets.
Covoiturage

**2**
Sécuriser les mobilités actives.
Vélo
Marche

**3**
Améliorer le transport collectif
Transport en commun
Transport à la demande

**4**
Faciliter l'intermodalité
En gare
Points multimodaux secondaires

**5**
Repenser les besoins de déplacement
Transition numérique
Commerces et services en proximité ou itinérants

**6**
Sensibiliser et communiquer
Collectivités
Entreprises
Habitants

Pour la 3ème année consécutive, la CCDSP a participé au Challenge de la Mobilité fixé le 4 juin par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, 66% des salariés de la collectivité se sont rendus au travail, ce jour-là, autrement que seuls dans leurs voitures.

Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

Le service labellisé « France Renov' » propose un accompagnement neutre et personnalisé aux habitants du territoire prodigué par l'association CEDER, qui œuvre depuis de nombreuses années sur ce sujet.

Pour contacter le service :
Un numéro de téléphone unique : **04 75 26 22 53**

- 3 lieux de permanences sur le territoire :
- Mairie de Suze-la-Rousse le 1er lundi du mois de 14h à 17h
 - CCAS de Saint-Paul-Trois-Châteaux les 2èmes et 4èmes jeudis du mois de 9h à 12h
 - Mairie de Donzère : le 3ème lundi du mois de 14h à 17h

Possibilité de se rendre aussi à toutes les permanences du SPPEH : Montélimar, Grignan, Nyons

En 2024 sur Drôme Sud Provence, le service a réalisé les actions suivantes :



Le service a bénéficié en 2024 d'aides de l'ANAH et du dispositif de certificat d'économie d'énergie SARE.



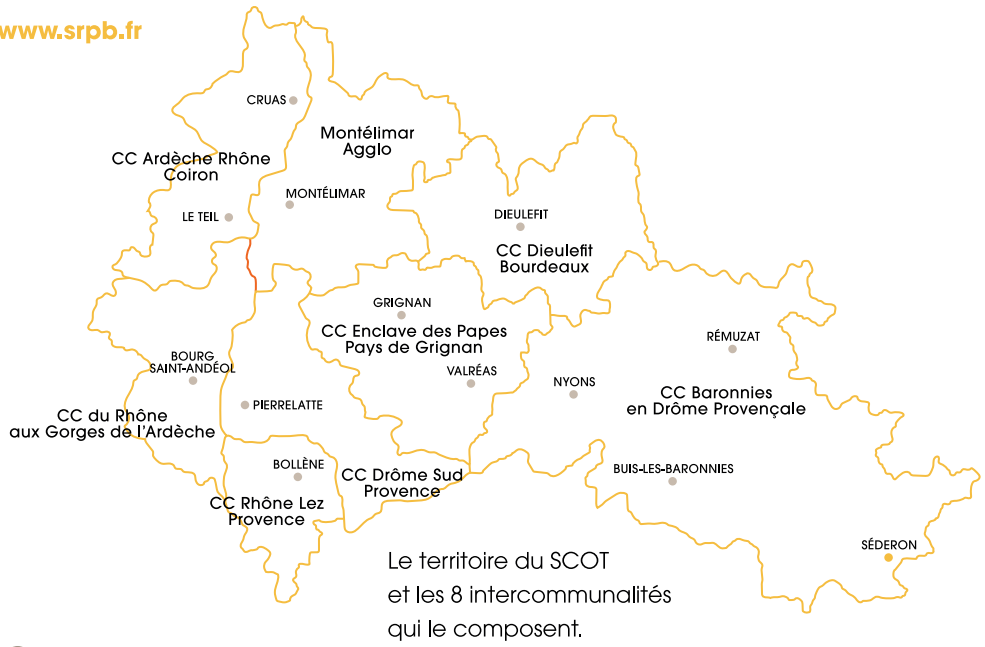
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Rhône Provence Baronnies

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui vise, à l'échelle de plusieurs intercommunalités, à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il fixera des orientations qui devront ensuite être prises en compte par les Plan Locaux d'Urbanisme du territoire.

L'élaboration du SCoT est portée par le syndicat mixte Rhône Provence Baronnies. La CCDSP est représentée au sein du conseil syndical par 12 élus : V. Alliez, J-M. Avias, D. Besnier, E. Carou, JM Catelinois, M. Fernandez, C. Forot, A. Gallu, M. Garin, F. Laplanche-Servigne, H. Médina et D. Veilly. Ces mêmes élus participent aux diverses commissions de travail.

L'année a permis de clôturer le diagnostic territorial qui constitue la 1ère phase de construction du SCoT afin de passer à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique qui devrait être achevé en 2025.

Plus d'informations sur : www.srpnb.fr



Fibre optique

La communauté de communes participe à hauteur de 6M d'€ sur le déploiement de la fibre optique planifié de 2016 à 2025. Le projet est porté par le syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN), structure interdépartementale. Son objectif est de garantir l'égalité d'accès des Ardéchois et Drômois aux services numériques en tirant 16 000 km de fibre optique et éviter ainsi toute fracture entre villes et campagnes. La quasi-totalité des administrés du territoire Drôme Sud Provence sera raccordée d'ici fin 2025.

Au cours de l'année 2024, l'ensemble des communes était concerné :

- Soit par la phase d'étude préalable au déploiement : Rochegude, Suze -la-Rousse et Tulette
- Soit par les travaux de déploiement : Clansayes, La Garde-Adhémar, Malataverne et Saint-Paul-Trois-Châteaux pour partie,
- Soit par la commercialisation de la fibre : La Baume-de-Transit, Bouchet, Donzère, La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes, Saint-Restitut, Solérieux, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux pour partie.

Pour savoir quand vous serez raccordé, testez votre éligibilité sur : www.ardechedromenumerique/eligibilite

Vous trouverez également de nombreux documents d'information complémentaires sur le site du syndicat ADN : www.ardechedromenumerique.fr



Service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

La Communauté de Communes assiste techniquement neuf communes du territoire (La Baume-de-Transit, Clansayes, la Garde-Adhémar, les Granges-Gontardes, Malataverne, Rochegude, Saint-Restitut, Suze-la-Rousse et Bouchet) dans la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager).

Le maire reste l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme et donc le signataire des décisions.

Ainsi, en 2024 ce ne sont pas moins de **692 dossiers** qui ont été reçus et instruits (contre 710 en 2023 et 752 en 2022) avec la répartition suivante :

- Déclarations préalables : **458** dossiers
- Permis de construire : **165** dossiers
- Certificats d'urbanisme opérationnels : **21** dossiers
- Permis d'aménager : **17** dossiers
- Permis de démolir : **3** dossiers

Le service réalise également l'instruction des autorisations de travaux des Établissements Recevant du Public (ERP) pour le compte des communes adhérentes au service. Cela a représenté **28 dossiers d'ERP en 2024**.

Un guide à l'attention des pétitionnaires a été distribué dans les mairies afin d'aider les usagers dans le montage de leurs projets et de leurs dossiers d'autorisations.

Il est également disponible sur le site de l'intercommunalité et des communes : www.ccdsp.fr/images/documents/GuidepétitionCCDSP.pdf



Tourisme

Une dynamique au service du développement territorial

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE



Mise en place en 2017, la compétence concerne la compétence « Promotion touristique dont la création d'offices » déléguée à l'Office de Tourisme Intercommunal (Statut Associatif) mais aussi la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités touristiques.¹

En 2024, le Tourisme représentait :

3 596 lits touristiques marchands
4 136 lits non marchands

230 000 nuitées marchandes
793 000 nuitées non marchandes^{2,3}

10% des nuitées françaises de la Drôme

En 2024, environ 76 000 nuits ont été réservées via un opérateur numérique.⁴

Pour participer à financer cette compétence, la taxe de séjour a été instaurée sur le territoire Drôme Sud Provence.

¹Loi NOTRe

²Clientèle française et top 5 des clientèles étrangères (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse et Etats-Unis)

³Chiffre approximatif, dû à la méthodologie Flux Vision Tourisme®

⁴HomeAway - Aritel, Airbnb, Booking

La stratégie touristique

Depuis fin 2023, une nouvelle stratégie touristique est à l'œuvre et s'articule autour de 3 grands objectifs :

- 1 Enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme**, notamment en termes d'innovation et de singularité
- 2 Enjeu environnemental** : réussir un développement touristique durable et éco-responsable
- 3 Enjeu de structuration et de gouvernance** : faire ensemble durablement et sereinement

Ce plan d'actions ainsi que sa maquette financière pluriannuelle sont consultables sur :

www.ccdsp.fr/competences/tourisme

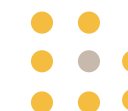
www.ccdsp.fr/images/documents/Delib20231213.pdf#page=958

Année	Fonctionnement	Investissement
2024	734 050€	83 000€
2025	668 000€	90 000€
2026	643 000€	82 000€
2027	644 000€	100 000€
2028	665 000€	97 000€

Rendez-vous page 958



Partenariats touristiques en 2024



Pour la mise en œuvre de la compétence, la CCDSP s'appuie sur 2 associations touristiques essentielles au territoire ainsi que sur l'agence d'attractivité de la Drôme.

L'association Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence (OTI)

La compétence « Promotion touristique » a été déléguée à l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence. Les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle :

- **Accueil des publics** dans les 4 bureaux d'information (Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Suze-la-Rousse et La Garde-Adhémar) et diffusion de l'information touristique (dont le déploiement de l'accueil hors les murs)
- **Promotion du territoire** (dont des actions mutualisées à l'échelle Drôme Provençale)
- **Coordination des acteurs touristiques** du territoire (notamment un rôle d'animation du réseau et d'accompagnement des professionnels du tourisme dans la qualification de leur offre)

Sur l'année 2024, l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence représentait :

- 41 980 visiteurs renseignés **(+4,6% par rapport à 2023)**
- 280 000 pages internet consultées et 108 000 utilisateurs **(respectivement + 22% et + 38%)**
- 6 400 abonnés à la page Facebook **(+15%)**
- 3 200 abonnés à la page Instagram **(+16%)**
- 1 962 abonnés aux Newsletters

La CCDSP a attribué **une subvention à hauteur de 471 490 €** pour le fonctionnement de l'association et le développement d'actions. Les locaux mis à disposition de l'Office de Tourisme ont fait l'objet de travaux de rafraîchissements réguliers, de réaménagement et d'amélioration de la performance énergétique.

Les actions mises en place sur l'année 2024 :

- Présence sur les marchés provençaux et les campings sur la saison estivale
- Impression et distribution de sets de table dans les restaurants et campings, avec des photos emblématiques du territoire (12 000 exemplaires)
- Re conduite du point d'information estival à la Ferme aux Crocodiles (1er site touristique de la Drôme)
- Participation aux bourses aux dépliant : Drôme, Destination Drôme Provençale, Vaucluse
- Gestion des contenus et veille au bon fonctionnement des 3 bornes numériques installées sur le territoire
- Visites de patrimoine et jeux sur le territoire (14 visites et 7 jeux d'enquête)
- Réédition du guide et distribution à 301 partenaires et aux 14 mairies
- Classement des meublés de tourisme : 12
- Préparation du service de classement «Accueil Vélo»
- Formation du personnel de l'Office de Tourisme dont «Tourisme et Handicap»
- Suivi et entretien des 14 Balades Silhouette
- Projet 2024 : la Balade Découverte des Saveurs à La Garde Adhémar

L'association Destination Drôme Provençale

Chargée du marketing territorial de la Destination Drôme Provençale (DDP), l'association est également le lieu de la mise en place de mutualisations entre les 5 Offices du Tourisme de la Destination afin d'avoir une force de frappe plus importante grâce à des moyens constants. La précédente convention ayant pris fin 2023, une nouvelle stratégie et une nouvelle convention d'objectifs et de moyen ont été votées et signées en 2024. Nb : l'intercommunalité de Dieulefit-Bourdeaux et son Office de Tourisme n'ont pas souhaité être signataires de ce nouvel accord, ramenant, pour l'heure, à 4 le nombre de territoires engagés dans ce partenariat.

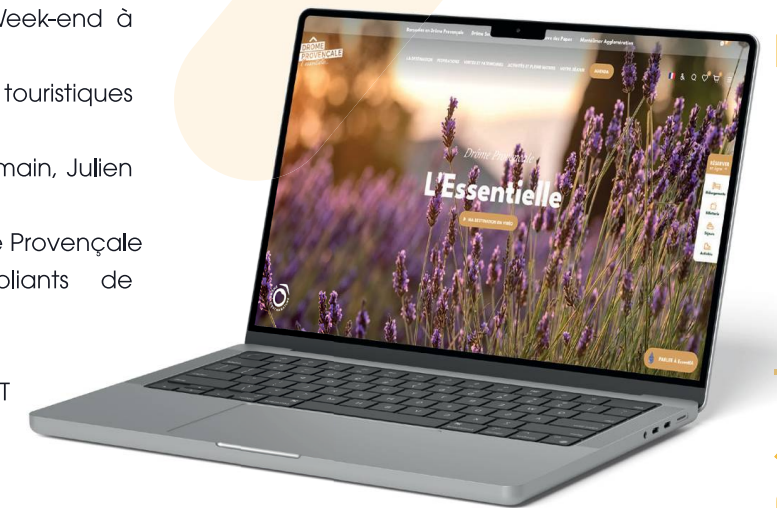
La convention de partenariat signée entre les Offices de Tourisme et les EPCI, pour une durée de 3 ans (2024-2027), a défini les 4 axes suivants :

1. Renforcer la destination et la marque Drôme Provençale
2. Accompagner les stratégies touristiques de chaque territoire dans leurs spécificités
3. Mutualiser les fonctions supports et les outils métiers
4. Gouvernance

La CCDSP a versé une **subvention à hauteur de 27 951,30 €** (0,65€/habitant) pour le fonctionnement de la structure. Les Offices de Tourisme Intercommunale (OTI) mutualisent également des moyens financiers en participant à hauteur de 6 500 € pour la réalisation des **actions de promotion et de marketing**. Cette participation des 4 offices de tourisme permet à la DDP de prétendre à une subvention du Département de la Drôme.

Les actions mises en place sur l'année 2024 :

- Présence sur les salons : Randonneur à Lyon, Roc d'Azur à Fréjus, Valence en Gastronomie et ID Week-end à Marseille
- Création de fiches autour d'offres touristiques packagées
- Accueils d'influenceurs : De Beaux Lents Demain, Julien Audigier
- Réédition de la carte touristique de la Drôme Provençale
- Organisation de la bourse aux dépliant de Saint-Paul-Trois-Châteaux
- Montage du site web mutualisé
- Campagne de partenariats mutualisés à 4 OT



L'Agence d'Attractivité de la Drôme

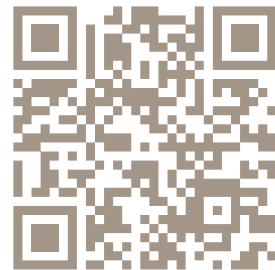
Au regard de l'ambition départementale de faire évoluer l'Agence Départementale du Tourisme en Agence d'Attractivité de la Drôme depuis janvier 2023, la CCDSP a fait connaître sa volonté d'adhérer à la nouvelle **démarche « Drôme, c'est ma nature »** en signant la convention de partenariat portant sur les objectifs suivants :

- Promouvoir les atouts du territoire drômois (filères d'excellence, enseignement, culture, qualité de vie, produits, tissus associatifs),
- Déployer des actions innovantes et concrètes au service d'une attractivité résidentielle créatrice de valeur sur le Département.

La CCDSP a adhéré au **dispositif Flux Vision Tourisme** afin de disposer d'éléments pertinents permettant de réajuster le plan d'actions touristiques. Ces données viennent enrichir l'observatoire du tourisme partagé avec l'OTI.

Un nouveau site Internet **www.drome-cestmanature.com** a été développé en 2024 avec les entrées thématiques suivantes :

- Tourisme et sa promotion
- Installation et emploi
- À destination des professionnels
- À destination de la presse



Les Actions de la CCDSP

Les Bornes numériques

Les 3 bornes numériques, installées à La Ferme Aux Crocodiles, au Château de Suze-La-Rousse et à Tulette, permettent aux visiteurs d'obtenir des informations touristiques directement sur leur lieu de visite.

Données de consultation 2024 :

Rubrique / Borne(s)	Château de Suze-la-Rousse	Ferme aux crocodiles	Tulette	Total
Visites uniques	2 466	8 095	1 058	11 619

Projet de Valorisation Zone Mandrin

Dans le cadre de l'axe 1.1 « Développement de l'offre touristique du territoire » et notamment, de son action « *porter des projets touristiques structurants* » de sa stratégie, la CCDSP s'est faite accompagner par un cabinet pour étudier la faisabilité juridique, financière et technique d'un projet de zone incluant un espace d'interprétation lié aux découvertes de la grotte Mandrin, située à Malataverne.

Ce travail a permis d'appréhender les différents aspects du projet avec le concours de toutes les parties-prenantes. Les conclusions de cette étude seront présentées courant 2025.



Totems touristiques

Afin de mener à bien l'action 1.5 « Optimiser l'accueil des visiteurs sur le territoire » et notamment « *Mettre en place une signalétique cohérente et visible de l'offre de service et touristique* », un projet de Totems d'information touristique a été amorcé en 2024. Pour ce faire, une étudiante en apprentissage, partagée entre le service tourisme et le service aménagement a été recrutée. Les totems renverront à des informations suscitant l'envie de visite et permettront également aux visiteurs de disposer d'informations précises grâce à des QR code renvoyant au site web de l'Office de Tourisme et de la Destination Drôme Provençale.

Fonds de c tourisme

En 2024, un fonds de concours a été mis en place afin de soutenir les communes membres de la CCDSP dans leurs projets d'investissement liés au tourisme.

Ce règlement répond à l'axe 3.3 « *Se donner les moyens d'atteindre les objectifs* » et plus précisément à l'action « *prévoir une enveloppe annuelle d'investissements pour accompagner et soutenir les communes dans leurs projets* ».

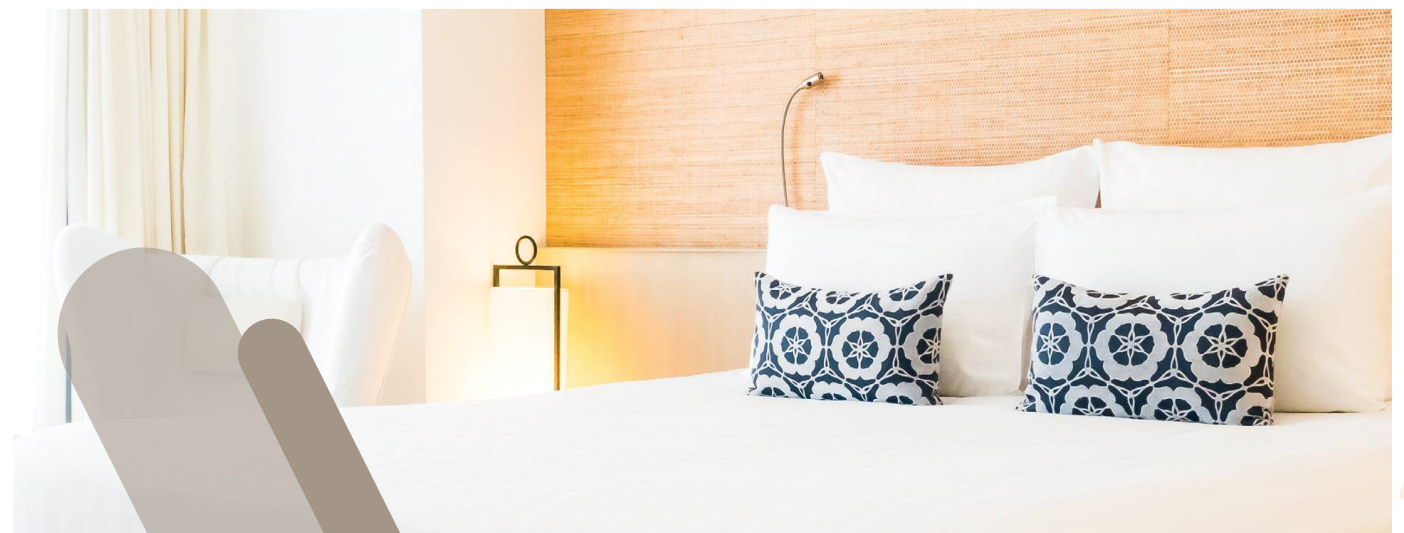
Cette aide doit financer des projets utiles au tourisme mais dépendants des compétences communales (voirie, patrimoine...).

Taxe de séjour

La taxe de séjour a été instaurée sur le territoire en 2017 afin de disposer d'une ressource financière qui ne soit pas supportée par les habitants mais par les touristes qui y séjournent. La taxe est collectée sur 12 des 14 communes, Bouchet et Solérieux ayant souhaité conserver cette recette pour leur propre compte. Les recettes de taxe de séjour doivent être allouées à la politique touristique du territoire. Cela se traduit par exemple par le financement des partenaires touristiques et de projets touristiques structurants.

En 2024, la CCDSP a perçu **390 800 € de taxes de séjour, dont 39 080 € ont été reversé au Département** (du fait de la taxe additionnelle départementale, représentant 10% du montant collecté). Ce montant s'élevait à 256 000 € en 2023. Les opérateurs numériques ont l'obligation depuis le 1er janvier 2019 de collecter et de reverser la taxe de séjour dès lors qu'ils sont intermédiaires de paiement. Cette réglementation a permis une optimisation de la collecte de la taxe de séjour pour l'ensemble des territoires français.

En 2024, l'enjeu était de sécuriser les déclarations et reversements. Pour ce faire, une action a été entreprise pour améliorer la transmission du registre du logeur (obligatoire au titre de l'article L2333-34 du code des collectivités territoriales). Cela a permis d'effectuer des vérifications et d'actualiser les taux / montants de taxe de séjour.



Catégories d'hébergement	Tarif CCDSP	Tarif additionnel	Tarif taxe
Palaces	4,60 €	0,46 €	5,06 €
Hotels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30 €	0,33 €	3,63 €
Hotels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,50 €	0,25 €	2,75 €
Hotels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,60€	0,16 €	1,76 €
Hotels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1 €	0,10 €	1,10 €
Hotels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Catégories d'hébergement	Taux de taxe
Meublés de tourisme et hôtels sans classement ou en attente de classement	5% + 10% taxe additionnelle du Département

DÉCLALOC'

La CCDSP s'est dotée de l'**outil Déclaloc'** pour le mettre à disposition des communes du territoire et faciliter, ainsi, les **démarches administratives** (déclaration de meublé de tourisme et/ou de location de chambre d'hôte) aux administrés hébergeurs. Déclaloc' est accessible 24/24h et 7/7j depuis un ordinateur connecté en se rendant sur www.declaloc.fr.

Cet outil permet la **mise en place de la procédure d'enregistrement** : cette procédure fournira aux déclarants un numéro d'enregistrement dont la mention sera obligatoire pour pouvoir vendre des nuitées sur les sites des opérateurs numériques. Cet outil permet notamment de mieux connaître le parc locatif du territoire pour réajuster le plan d'actions touristiques de la CCDSP et d'augmenter les recettes de taxe de séjour par l'optimisation des déclarations de la part des hébergeurs. Les hébergeurs mettant en location leur résidence principale sont également obligés de se déclarer via ce moyen alors qu'il ne l'était pas jusqu'à présent.



Avec ces informations de meilleure qualité, les communes seront en capacité d'évaluer le dimensionnement nécessaire de ses équipements et infrastructures au regard de l'usage réel (assainissement, collecte des déchets, approvisionnement en eau...).

Au 31 décembre 2024, les communes de Bouchet, Clansayes, Donzère, Saint-Restitut, Malataverne, Suze-la-Rousse et Tulette avaient mis en place cette procédure d'enregistrement. Début 2024, 3 réunions organisées afin de pouvoir répondre aux questions des hébergeurs concernant cette nouvelle procédure. Elles ont réuni une cinquantaine de personnes.

La CCDSP a regroupé dans un guide hébergeur les démarches de déclaration préalable des locations de courte durée et celle de taxe de séjour pour accompagner les hébergeurs dans leurs formalités administratives. Ce guide est à retrouver sur le site de la CCDSP à l'adresse : www.ccdsp.fr/images/documents/Guide_Hebergeur_CCDSP.pdf



Kit Développement Durable

Initié en 2023 (axe 2 « Enjeu environnemental » et notamment l'action « Sensibiliser le plus grand nombre au développement durable »), ces kits ont été imprimés et distribués courant de l'année 2024. Ils sont composés de 5 éléments :

- Une affichette sur les écogestes
- Une affichette sur les risques
- Une cravate pour sensibiliser aux économies d'eau et d'énergie
- Des stickers à apposer sur les bacs à déchets
- Le guide du tri de la CCDSP

Rencontres des acteurs du tourisme

Le 16 octobre 2024, s'est tenu le premier événement de fin de saison des acteurs du tourisme en Drôme Sud Provence. Cet événement, organisé en lien avec l'Office de Tourisme, a permis de rencontrer une trentaine de socio-professionnels. Cette soirée a été l'occasion de dresser un bilan de la saison 2024, proposer 5 ateliers thématiques, distribuer les kits de développement durable aux hébergeurs et échanger sur les problématiques rencontrées.

Oenotourisme & Agritourisme

La CCDSP est engagée dans la stratégie Agritourisme et oenotourisme à l'échelle de la Drôme.

Cette démarche est coordonnée par 3 acteurs départementaux : le Département, l'Agence d'Attractivité et la Chambre d'Agriculture. Cette action s'inscrit dans l'axe 1 « Enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme » et notamment l'action 1.1.5 « Stimuler le développement de l'offre agritouristique. Stimuler l'offre agritourisme ».

En 2024, les objectifs étaient de :

- Promouvoir l'AIE (Aide à l'Immobilier d'Entreprise) agritourisme auprès des agriculteurs (subvention permettant aux exploitants de se diversifier en investissant pour accueillir des touristes)
- Développer les connaissances des acteurs à propos de la clientèle et des offres oenotouristiques
- Promouvoir l'agritourisme et l'oenotourisme auprès des visiteurs et des agriculteurs grâce à une stratégie de communication et des outils de commercialisation
- Structurer un programme événementiel autour de l'oenotourisme
- Travailler sur l'approvisionnement local des restaurateurs



Activités de pleine nature

En 2024, 29 kms de sentiers de randonnée ont été entretenus sur les 8 itinéraires figurant dans le Topoguide « La Drôme Provençale... à pied » par 3 associations bénévoles de randonnée.

La CCDSP met à leur disposition le matériel d'entretien et de peinture, en complément de l'aide à l'entretien versée par le Département de la Drôme. Le topoguide est proposé à la vente à l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence, notamment.



Les objectifs 2024 étaient :

- Continuer à structurer la gouvernance du tronçon Via Rhôna - Lyon-Avignon
- Continuer à améliorer les infrastructures de l'itinéraire
- Continuer à améliorer les services aux cyclotouristes (intermodalités, services et commerces, numérique)
- Continuer à promouvoir l'itinéraire

Par ailleurs, la CCDSP a été approchée dans le cadre de la démarche d'un nouveau comité d'itinéraire des vélo-routes-voies-vertes du sud de la Drôme.

Cette organisation, portée par le Département, permettrait de mieux relier les trois territoires du sud (Drôme Sud Provence, Pays de Grignan-Enclave des Papes et Baronnies Provençales) à la ViaRhôna.



Sports de nature & ViaRhôna

Dans le cadre de l'axe 1 « Enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme » et notamment à l'action 1.1.7 « Développer l'offre sports de nature », la CCDSP a poursuivi ses réflexions sur l'offre sports de nature et continuer à s'impliquer dans les actions du PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires).

Elle a pris part aux actions prévues dans le cadre du comité d'itinéraire de la ViaRhôna (axe 2, action 2.1.7 « S'inscrire et accompagner le développement des mobilités douces » (action 1.4 du PCAET).



Pôle Technique



Didier BESNIER
2ème Vice-président à la mutualisation



Hélène MOULY
5ème Vice-présidente à la valorisation des déchets



Maryannick GARIN
6ème Vice-président à l'environnement



Sylvie MOLINIÉ
Conseillère déléguée aux déchets secteur est



Mutualisation



Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence s'est dotée de la compétence lui permettant l'acquisition, la gestion et l'entretien des matériels présentant un intérêt commun ou encore d'assurer des prestations de services et assistances au bénéfice des communes membres dans le but de satisfaire et d'améliorer le service rendu aux administrés.

Plusieurs formes de coopération existent déjà comme :

(Liste non exhaustive)

Service mutualisé ADS

Depuis 2015, la CCDSP mutualise, pour plusieurs communes, l'instruction des documents d'urbanisme (certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables, permis de démolir, de construire ou d'aménager, autorisations de travaux au titre de l'accessibilité ...). Ce service est géré par le pôle Développement Territoire.

Conseil juridique

La CCDSP finance pour l'ensemble des communes membres un accompagnement multi-expertise via la société SVP. Celle-ci apporte une aide juridique précieuse dans tous types de domaines, répondant à l'ensemble des questions de ses adhérents.

Optimisation de la fiscalité

La CCDSP finance pour l'ensemble des communes membres les services de bureaux d'études (Atelier fiscal et Fisca Conseil) visant à aider les communes à percevoir les montants justes de la fiscalité due.

Les Nouveautés de l'année 2024 :

- Le broyeur, acquis en 2023, a commencé à « voyager » de commune en commune avec un prêt de 15 semaines pour cette année 2024.
- Dans l'optique d'une mutualisation dans la conception des repas (crèches, scolaires, EHPAD, péri scolaire, portages, ...), une visite de la toute récente cuisine centrale du val de Drôme a été organisée en mai 2024 avec un groupe de travail de la CCDSP (élus et agents). Suite à cela, une consultation a été élaborée, donnant lieu à la nomination d'un bureau d'études, ayant pour objectifs de travailler sur l'opportunité, puis sur la faisabilité géographique, technique, juridique et financière d'une cuisine centrale sur le territoire de la CCDSP.
- Une subvention « fonds verts » a été demandée et obtenue auprès de l'État pour un poste de chargé de mission animation débroussaillage, sur une période de deux ans.
- Une étude a également été lancée, afin de trouver un prestataire susceptible d'accompagner la CCDSP dans l'élaboration d'un PICS (Plan Inter Communal de Sauvegarde), document qui sera obligatoire pour notre EPCI à partir du 26/11/2026.



NTIC

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

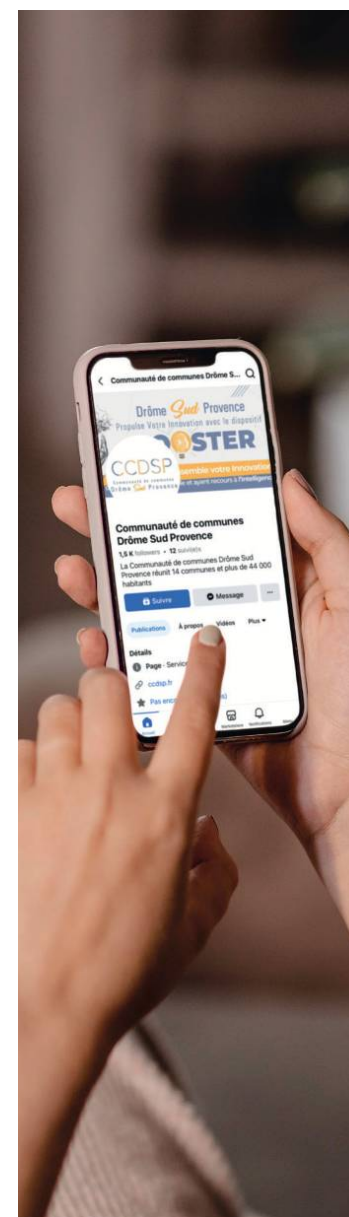
SIG

Depuis 2014, la communauté de communes met à disposition des communes un système d'information géographique du territoire (compétence SIG). Cet outil alliant cartographie et bases de données permet de représenter géographiquement les informations et d'y associer des caractéristiques.

Plusieurs types de données sont incluses :

- Cadastre
- Urbanisme : plans locaux d'urbanisme, servitudes, contraintes, etc.
- Réseaux humides (selon mises à jour fournies par les communes)
- Fonds de plan : photo aérienne, ...
- Autres données : selon disponibilité en commune

Une web application donne accès aux communes à la consultation de ces cartes et aux données associées : base de données cadastrales, règlement d'urbanisme.



Applications métiers

ADS : Une application métier permet, pour les Communes et la Communauté de Communes, le suivi et la gestion des instructions d'autorisations d'urbanisme, quel que soit le support (papier ou dématérialisé). Depuis 2022, la CCDSP fournit à chaque commune un portail permettant le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique, conformément à la réglementation.

En 2024, la CCDSP a continué à développer la dématérialisation en rendant possible la consultation du Contrôle de Légalité par voie électronique. Cette nouveauté a été possible grâce à la commune de Les-Granges-Gontardes qui a assuré le rôle de testeur durant le premier semestre.

SPANC : un logiciel dédié permet la gestion des dossiers d'Assainissement Non Collectif.

informatique - Télécom

- Audit en vue de développer les outils collaboratifs
- Consultation pour renouveler le parc de copieurs
- Mise en réseau et installation de nouveaux équipements dans notre nouveau local «Le Hub»
- Mise en conformité du réseau Wifi au siège de la CCDSP

Communication

- Animation du site Internet et des réseaux sociaux de la CCDSP (Facebook, LinkedIn)
- Lancement d'un marché public pour la refonte du site Internet

Ordures Ménagères

Le service Déchets assure la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire. Il a pour objectif d'apporter à chaque usager du service les moyens d'évacuer ses déchets tout en orientant l'usager vers plus de tri.

Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYPP (Syndicat des Portes de Provence).

Le SYPP regroupe 8 EPCI Drôme Ardèche et Nord Vaucluse dont la CCDSP. La CCDSP a 3 déchetteries propres (Saint-Paul-Trois-Châteaux / Suze-la-Rousse / Malataverne) et une déchetterie privée (Donzère).

Le budget Déchets Ménagers est un budget annexe.

Faits marquants 2024

Nouveau marché de collecte

Au 1er janvier 2024 a démarré un nouveau marché de collecte, attribué au prestataire Société Méditerranéenne de nettoyage, Nicollin. Il prend en compte les nouvelles collectes d'ordures ménagères et de multi matériaux en porte à porte pour une partie du territoire. Le marché a été attribué pour 7 ans.

Déploiement des sacs jaunes

Depuis le 1er avril 2024, la collecte des multi matériaux en sacs jaunes a été étendue sur les communes de Bouchet, La Baume-de-Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Suze-la-Rousse et Tulette.

Tarification incitative sur Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Après une année de « facturation à blanc », La facturation incitative a été concrétisée sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux : en septembre 2024, les Tricastins ont ainsi pu constater que, sur leur avis de taxe foncière où se trouve la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, figurait une part fixe et une part incitative.

Lancement du PLPDMA

L'année 2024 a été marquée par le lancement officiel de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Tri à la source des biodéchets

La loi a acté au 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets. Ceci s'est traduit pour la CCDSP par la désignation d'un agent référent biodéchets et par le choix d'un déploiement à l'échelle du territoire des composteurs individuels ou collectifs.

1. Ordures Ménagères

La collecte des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) est mixte sur le territoire intercommunal. Elle se réalise soit en porte à porte soit en point de regroupement ou point d'apport volontaire.



Bac individuel 120l



Bac collectif 660l



Conteneur semi-enterré



Conteneur enterré

Le tonnage des ordures ménagères a diminué depuis 2016 et a **baissé de 3%** entre 2023 et 2024. **Le ratio moyen est de 226,84 kg/habitant/an**, ce qui est supérieur au ratio relevé en région Auvergne Rhône Alpes de 203kg/hab en 2023.



Ordures ménagères résiduelles - chiffres 2024

Zone	Communes	Total (t)	Kg/Hab.
1	Pierrelatte	3 682,64	262,00
2	Saint-Paul-Trois-Châteaux	1505,12	163,74
3	Donzère	1579,17	261,15
4	Rochegude	2 887,78	216,82
	Saint-Restitut		
	Tulette		
	Suze-la-Rousse		
	La Garde Adhémar		
	Malataverne		
	La Baume-de-Transit		
5	Bouchet	367,29	234,54
	Les Granges-Gontardes		
	Clansayes		
	Solérieux		
Total	CCDSP	10022	227

Années	Population Insee	Omr (t)	Kg/Hab.
2020	43 483	11 147	256
2021	43 590	11 178	256
2022	43 837	10 912	249
2023	44 106	10 350	235
2024	44 180	10 022	227
Évolution 2024/2024	+ 0,1678%		-3%

2. Collecte sélective des multimatériaux



La fraction recyclable des déchets ménagers et assimilés est collectée de façon sélective en multi matériaux, c'est-à-dire composé d'emballages ménagers recyclables et de papiers journaux magazines.

La collecte est mixte sur le territoire, en fonction de zonage communal, les usagers sont desservis par une collecte en apport volontaire ou en porte-à-porte.



Borne aérienne pour colonne enterrée multi matériaux



Colonne semi-enterrée



Colonne aérienne

En 2024, 7 communes sont passées en collecte en sacs pour les multi matériaux : les communes de Bouchet, La Baume-de-Transit, La Garde-Adhémar, Saint-Restitut, Rochegude, Suze-la-Rousse et Tulette.

Après des réunions publiques d'information et publications dans les divers médias communaux et intercommunaux, des sacs jaunes ont été distribués pour les usagers résidant en zone de porte-à-porte.

Le tonnage des multi matériaux a **augmenté de 7%** entre 2023 et 2024. **Le ratio moyen est de 45,81 kg/habitant/an**, ce qui est inférieur au ratio relevé en région Auvergne-Rhône-Alpes de 48kg/habitant / an (données 2019)

Multimatériaux - chiffres 2024			
Zone	Communes	Total (t)	Kg/Hab.
1	Pierrelatte	627,85	44,67
2	Saint-Paul-Trois-Châteaux	549,54	59,78
3	Donzère	172,99	28,61
4	Rochegude	533,35	40,04
	Saint-Restitut		
	Tulette		
	Suze-la-Rousse		
	La Garde Adhémar		
	Malataverne		
	La Baume-de-Transit		
	Bouchet		
5	Les Granges-Gontardes	139,97	89,38
	Clansayes		
	Solérieux		
Total	CCDSP	2023,69	45,81

Années	Multimatériaux	Kg/Hab.
2023	1889,98	42,85
2024	2023,69	45,81
Évolution 2023/2024		7%

3. Collecte sélective du verre

La collecte du verre est réalisée en point d'apport volontaire soit en dispositifs enterrés ou semi enterrés ou en dispositif aérien. Une partie de Pierrelatte est collectée en porte-à-porte avec des conteneurs individuels.



Bac individuel de 50l pour la collecte de verre de Pierrelatte



Conteneur enterré pour la collecte du verre à Suze-la-Rousse



Colonne aérienne collecte du verre

Le tonnage du verre a **diminué de 1%** entre 2023 et 2024. **Le ratio moyen est de 31,64 kg/habitant/an**, ce qui est légèrement en dessous du ratio relevé en région Auvergne-Rhône-Alpes de 33kg/habitant / an

Années	Multimatériaux	Kg/Hab.
2023	1415,84	32,10
2024	1397,74	31,64
Évolution 2024/2024		-1%

Verre - chiffres 2024

Zone	Communes	Total (t)	Kg/Hab.
1	Pierrelatte	378,04	26,90
2	Saint-Paul-Trois-Châteaux	326,86	35,56
3	Donzère	113,56	18,78
4	Rochegude	505,10	37,92
	Saint-Restitut		
	Tulette		
	Suze-la-Rousse		
	La Garde Adhémar		
	Malataverne		
	La Baume-de-Transit		
	Bouchet		
5	Les Granges-Gontardes	74,18	47,37
	Clansayes		
	Solérieux		
Total	CCDSP	1398,74	31,64

4. Autres collectes

La collecte des cartons des particuliers a été initiée en 2024, en déployant 14 colonnes aériennes et enterrées sur certaines communes du territoire.



Colonne aérienne carton



Colonne enterrée carton

La collecte des sapins de Noël a été reconduite en 2024. Des points d'apports volontaires ont été installés dans les communes volontaires.

● 2t de sapins de Noël collectés



1 des 26 points de collecte du territoire.



En 2024, la Communauté de Communes a expérimenté la collecte des végétaux dans les cimetières en mettant à disposition des communes volontaires, des bacs de collecte identifiés.

● 900kg collectés mais non valorisés en raison de la mauvaise qualité du tri. L'opération ne sera pas renouvelée.

5. Déchèteries

Quatre déchèteries intercommunales sont à disposition des usagers sur le territoire de la CCDSP. La CCDSP gère l'accueil des usagers à savoir le haut de quai et son fonctionnement. Le SYPP gère la rotation des bennes et le traitement des déchets (bas de quai).

Les prestataires selon les déchetteries sont les suivants :

COVED SUEZ - SITA CENTRE EST	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Suze-la-Rousse
	Malataverne
	Donzère

Un contrôle d'accès pour les usagers est en place depuis septembre 2016, l'utilisateur doit présenter une carte au gardien pour avoir l'autorisation d'entrer dans une déchèterie. Pour obtenir une carte d'accès, l'utilisateur doit se rendre dans sa mairie et remplir un formulaire.

Les flux acceptés :

Non recyclables ● ● ● ●	Piles ● ● ● ●
Ferrailles ● ● ● ●	Végétaux ● ● ● ●
ASL articles de sport et loisirs ● ● ● ●	DDS déchets diffus spécifiques ● ● ● ●
Ampoule ● ● ● ●	Objets de la maison ● ● ● ●
Bois ● ● ● ●	Huiles ● ● ● ●
Gravats ● ● ● ●	Cartons ● ● ● ●
ABJ articles de bricolage et de jardin ● ● ● ●	D3E déchets d'équipements électriques et électroniques ● ● ● ●
Pneus ● ● ● ●	

● Malataverne ● Donzère ● Saint-Paul-Trois-Châteaux ● Suze-la-Rousse

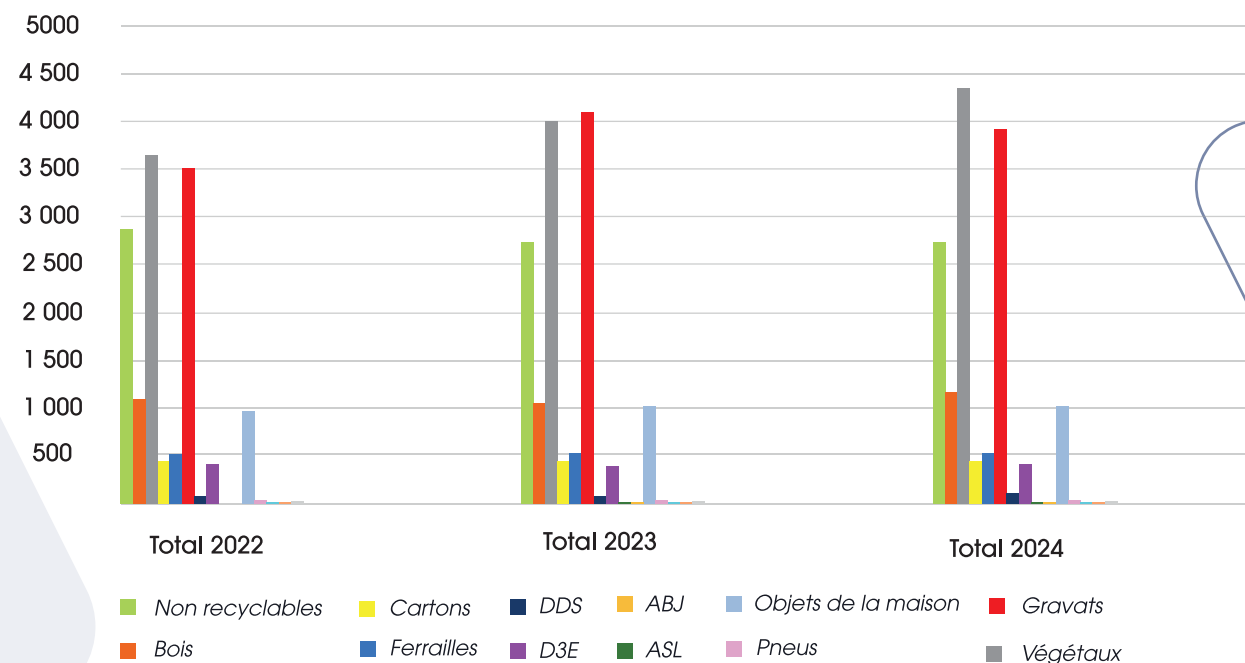


Entre 2022 et 2024, les tonnages totaux sur l'ensemble des 4 déchèteries ont augmenté de 5%. Les déchets Non Recyclables et la ferraille qui ont baissé de 5% et 1%.

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE



Évolution des tonnages/ Flux / 4 déchèteries



6. La prévention

Actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation sont déléguées à un prestataire ANCRE, acteur économique du bassin drômois. 30 classes du territoire ont été sensibilisées au tri sélectif, dont certaines sont parties visiter le site de traitement SYPROVAL et le centre de tri METRIPOLIS.



● Visite de Metripolis

Le centre de tri de déchets recyclables qui accueille les collectes sélectives du territoire (emballages plastiques, cartons et cartonnettes, emballages en acier et aluminium, papiers).

Des animations ont été réalisées en partenariat avec certaines structures territoriales et communales.



● Animations

Des animations ont été réalisées en partenariat avec certaines structures territoriales et communales.

Fête de la science à Pierrelatte.

Les biodéchets

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets a été généralisé, il concerne tous les professionnels et les particuliers.

La CCDSP a fait le choix de proposer aux habitants du territoire, la solution de compostage individuel ou partagé ainsi que l'expérimentation d'un dispositif appelé « citycomposteur »



● Vente de composteur

Prix de vente 30€ (subventionné par la CCDSP à 70%)
409 composteurs vendus en 2024

A ce jour, le taux d'équipement intercommunal est de 5%

Tonnages évités : 166 tonnes qui ne sont pas parties dans les ordures ménagères mais en compost.

● Nouveaux sites de compostage partagé

La CCDSP a inauguré en 2024, 2 nouveaux sites de compostage partagé après avoir réalisé le diagnostic du gisement, la formation des référents et la mise en place du suivi du site.



Résidence privée à Donzère
Camping des Rives de l'Aygues à Tulette



● Acquisition de 3 nouveaux dispositifs

Les dépôts se font par l'ouverture à pédale d'une trappe, puis sous l'action de la manivelle, le broyat est automatiquement mélangé aux apports de biodéchets.

Le processus de compostage est réalisé in situ. Les deux colonnes par site ont été installées sur les communes de Pierrelatte, Donzère et Tulette.

Plusieurs animations ont accompagné ce déploiement.



Stand sur le compostage

Fête des plantes à
Suze-la-Rousse
Fête de la biodiversité à
Saint-Restitut



Animations grand public

Opération Tous au Compost à
Malataverne
Animations en déchèteries lors de la
distribution de compost



Sensibilisation scolaire au compostage

École Ste Marie de Donzère
Collège St Michel de Pierrelatte
Collège Gustave Jaume de
Pierrelatte
Collège Do Mistrau de Suze-la-Rousse

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA est un programme opérationnel qui vise à définir et coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises sur un territoire donné, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, afin d'atteindre les objectifs de réduction de la quantité et de la nocivité des déchets ménagers fixés au niveau national, régional et local.

Ce document a été rendu obligatoire par la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 dite loi Grenelle 2.

Après plusieurs mois de travail en interne, et des réunions de consultation avec des représentants d'acteurs locaux (tourisme, entreprises, associatif, prestataire de collecte, élus), la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) a proposé une version du PLPDMA pour la période 2025-2030 à la population, au travers d'une consultation publique en décembre 2024.

Objectifs 2025

- Mise en oeuvre opérationnelle des fiches actions
- Objectifs chiffrés

7. Les travaux et investissements

Le service gestion des déchets agit chaque année en faveur de l'amélioration du parc de contenant et suit un plan pluriannuel d'investissement. Des travaux d'aménagement engagés par les communes sont accompagnés par la Communauté de Communes qui fournit les dispositifs de pré collecte que ce soient des conteneurs aériens, semi enterrés ou enterrés.

En 2024, des travaux ont été effectués sur les communes de Donzère, Pierrelatte, Suze-la-rousse, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Clansayes, et Solérieux.

En tout, 5 points d'apports volontaires complets contenant ordures ménagères, multi matériaux, verre, 13 conteneurs enterrés pour le verre et les multi matériaux, 14 colonnes aériennes de cartons et 4 enterrées ont été installés.



Travaux Donzère -
Point d'apport volontaire complet



Travaux Clansayes



Travaux Suze-la-Rousse

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE



8. Les indicateurs financiers

Recettes de fonctionnement

La Communauté de Communes ayant pris délibération d'instaurer la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (Teomi) sur l'ensemble de son territoire à l'échéance 2031, un déploiement progressif est en cours. En 2024, la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux est passée en Teomi effective après une année 2023 en facturation à blanc.

Le financement du service gestion des déchets ménagers et assimilés est donc en partie assuré par :

- La **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)**, pour 13 communes réparties en 4 zones
- La **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative** à Saint Paul Trois Châteaux (**Teomi**).

Le **calcul de la Teom** est basé sur la valeur locative des logements multipliée par le taux voté par la Communauté de communes. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes au foyer.

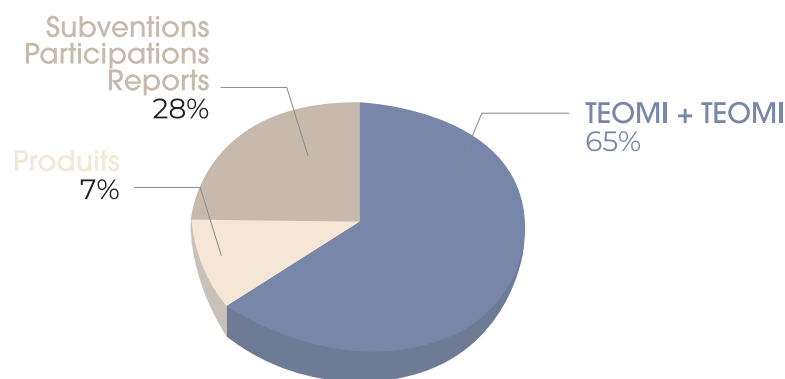


La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (Teomi) de l'année N est constituée par :

- Une **partie fixe** calculée de la même manière que la TEOM. Le pourcentage de cette part fixe est décidé chaque année par délibération de la Communauté de communes.
- Il **peut varier de 55% à 90%.**
- Une **part variable** calculée en fonction de la production des déchets qui peut varier de 10% à 45% et dont le montant est lié au nombre de levées du bac relevées au cours de l'année N-1

En 2024, les taux de Teom par zone

Zones	Communes	Taux 2024
1	Pierrelatte	8,96%
2	St Paul 3 Chtx	Teomi
3	Donzère	8,94%
4	La Baume de T. Bouchet Rochegude St Restitut Tulette Malataverne La Garde Adh. Suze la R.	9,56%
5	Les Granges G. Clansayes Solérieux	8,50%



Le montant des taxes et impôts s'élève à 5 604 964 €

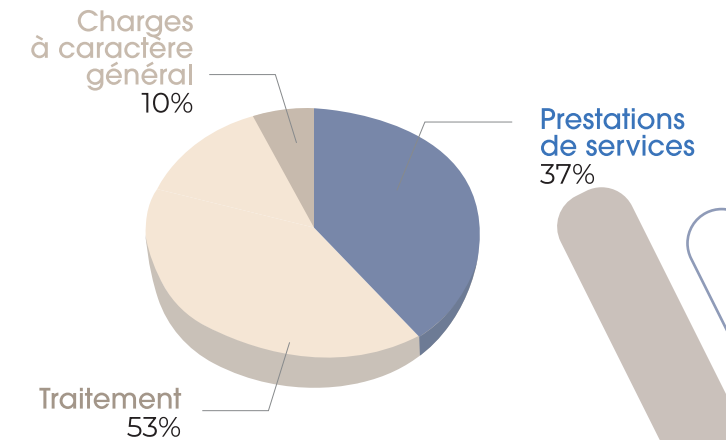
Auxquelles s'ajoutent des subventions et participations et reports d'un montant de 2 420 670€ et des produits issus de rachats matières et ventes diverses (compostage, redevance déchèterie..) à hauteur de 570 496€

FINANCEMENT : 8 596 130€

Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement concernent la collecte des déchets ménagers assimilés en point d'apport volontaire ou en porte à porte en prestation de service (société Méditerranéenne de nettoyage Nicollin, le gardiennage des déchèteries (sociétés COVED et SUEZ) 37%, le traitement (SYPP) 53%, le fonctionnement général du service 10%...

Charges générales dont richesses humaines et dotation aux amortissements	811 198€
Prestations services dont collecte et gardiennage	2 983 009€
Traitement	4 302 124€



Coût traitement

- Adhésion SYPP **3% du coût**
- Péréquation de cout de transport **1% du coût**
- Parts fixes Metropolis et Syproval **14% du coût**
- Coûts de traitements OMR/multi matériaux/déchèterie **82% du coût**

DÉPENSES : 8 096 331€

Section de fonctionnement

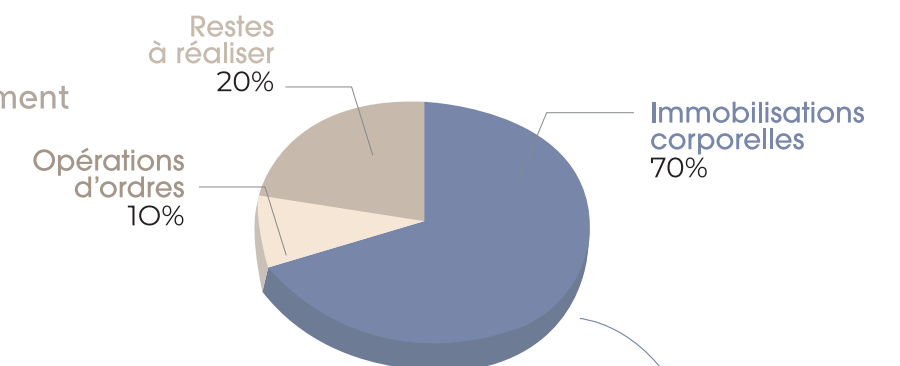
(Rapport budgétaire CA 2024)

Dépenses : 8 096 331€

Recettes : 8 596 130€

RÉSULTATS 2024 : 499 799€

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

On retrouve dans les recettes les subventions d'investissement les dotations et opérations d'ordres

Dont 513 473€ d'investissements en matériel de pré collecte*

*conteneurs, colonnes, sacs, bacs...

Section d'investissement

(Rapport budgétaire CA 2024)

Dépenses : 566 492€

Recettes : 1 077 564€

RÉSULTATS 2024 : 511 072€



Focus sur certains coûts

Les coûts de collecte

Le marché de collecte comporte pour la collecte en porte à porte (PAP), une part de coût forfaitaire et une part de coût à la tonne collectée.

Le montant de la collecte en Point d'apport volontaire (PAV) est calculé à la tonne collectée.

PAP OMr	170€/tonne
Multimatériaux	363€/tonne
Verre	282€/tonne
PAV OMr	101€/tonne
Multimatériaux	202€/tonne
Verre	68€/tonne

Les soutiens

Les soutiens sont constitués d'une part de la revente des matériaux issus de la collecte sélective, d'autre part des aides des éco-organismes.

570 496€

Dont recettes rachat matière déchèteries	99 958€
Dont recettes rachat matière collecte sélective	206 829€
Dont soutien Éco organismes, vente de composteurs, redevance déchèterie des professionnels	263 709€

Les coûts de traitement

Les coûts de traitement comportent les parts fixes des 2 installations de traitement SYPROVAL et METRIPOLIS, l'adhésion au syndicat de traitement, les coûts de péréquation de transport, les coûts de traitement par flux y compris les déchets de déchèteries.

Dont traitement des déchets issus de déchèterie	1 555 327€
Dont traitement des multimatériaux	600 744€
Dont traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	2 148 103€

4 302 124€



GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE

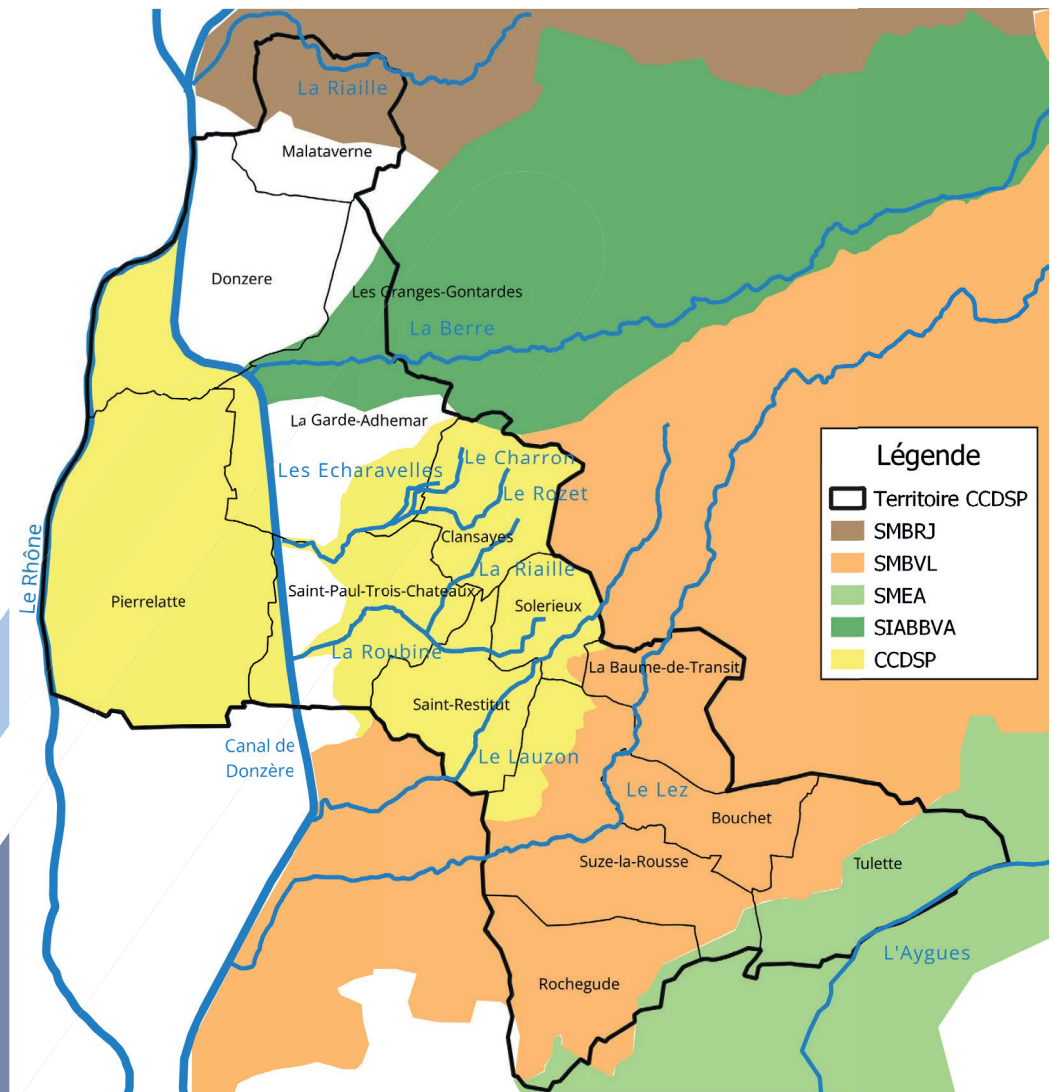


L'eau est une ressource précieuse à préserver. C'est aussi un élément dont il faut parfois se protéger. Pour répondre à ces enjeux, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence exerce depuis le 1er janvier 2018 la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). À ce titre, elle a pour missions :

- Assurer le bon état écologique des cours d'eau & des milieux aquatiques
- Préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité
- Prévenir & protéger les riverains contre les inondations

La CCDSP exerce la compétence GEMAPI sur les bassins versants des cours d'eau des Echaravelles, de la Roubine, du Lauzon et du Rhône. Sur les autres bassins versants du territoire, elle a transféré tout ou partie de sa compétence à plusieurs syndicats :

- Le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ)
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Berre de la Vence et de leurs Affluents (SIABBVA)
- Le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA),



Actions menées par la communauté de communes

L'entretien de la végétation des cours d'eau

À partir d'un plan pluriannuel d'entretien d'une durée de cinq ans (2020-2027), la CCDSP assure l'entretien de la végétation des cours d'eau de la Roubine, des Echaravelles et du Lauzon, qui s'étendent sur un linéaire de 34 km.

Cela répond à plusieurs objectifs :

- Assurer le bon écoulement de l'eau et éviter l'apparition d'embâcles (obstruction du lit du cours d'eau) dans les zones soumises à des risques d'inondation.
- Maintenir le bon état de la végétation et des arbres en bords de cours d'eau.
- Contenir et éliminer les espèces végétales invasives et nuisibles (cannes de Provence, amброisie, etc.).

Plusieurs types d'opérations sont menées : abattage sélectif, arrachage, élagage, débroussaillage, enlèvement d'embâcles, enlèvement de débris ou de dépôts de sédiments. Ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) validée par arrêté préfectoral le 10 mars 2022, autorisant la CCDSP à intervenir sur les parcelles privées.



L'entretien régulier (débroussaillage, abattage de petits arbres) est assuré par la société coopérative d'intérêt collectif ANCRE. Les travaux spécifiques comme le retrait d'embâcles ou l'abattage d'arbres de taille importante sont réalisés par l'entreprise ID VERDE.

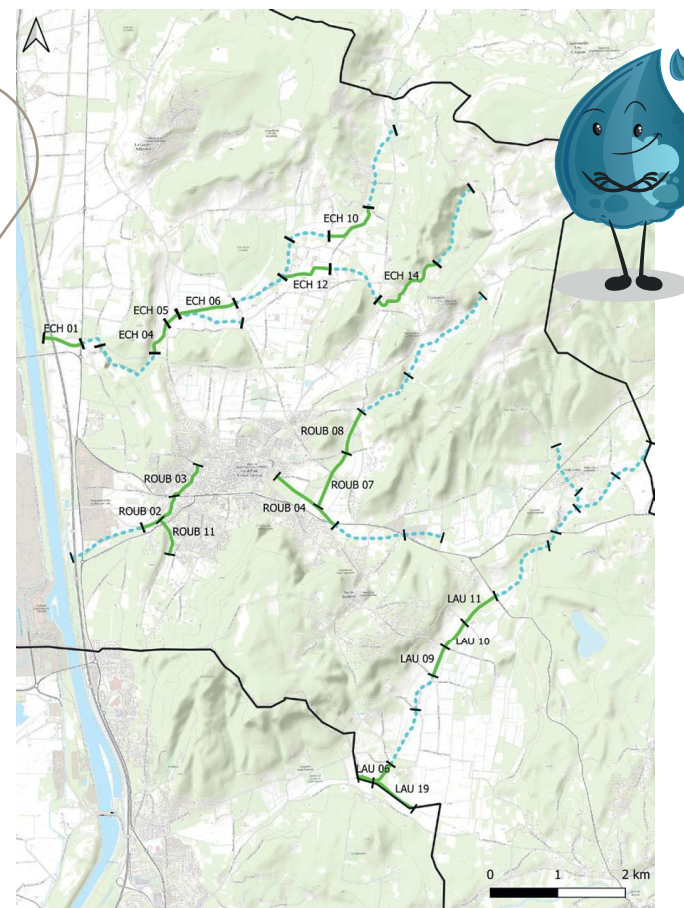
Bilan de l'entretien 2024

18 tronçons ont été entretenus sur environ 13 km de cours d'eau. Cela représente 38 semaines de travail effectuées par ANCRE. Le coût de cette prestation s'élève à 63 043,14 €.

4 opérations de retrait d'embâcles et d'abattage d'arbres ont aussi été réalisées par l'entreprise ID VERDE durant l'année pour un montant de 11 145,6€.

Pour l'année 2024, le coût total des travaux d'entretien des cours d'eau s'élève à 74 188,74 €.

Les Echaravelles (pont D458, Saint-Paul-Trois-Châteaux) avant / après



Ouvrage de Gravière après entretien



Pour réaliser cette étude, la Communauté de Communes bénéficie d'une subvention de l'Etat et de l'Europe, à hauteur de **80 % des dépenses prévisionnelles** :

- Subvention du Fonds de prévention des risques naturels et majeurs (FPNRM) dit « Fonds Barnier » du Ministère de la Transition écologique.
30 % des dépenses prévisionnelles
- Subvention du programme européen FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
50 % des dépenses prévisionnelles



Financement de la compétence : la taxe GEMAPI

Les actions relatives à la GEMAPI sont financées exclusivement par une taxe dédiée, la taxe GEMAPI. Celle-ci est répartie entre les redevables assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti et à la cotisation foncière des entreprises. Le produit de la taxe GEMAPI pour 2024 est de 252 482€.

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE

La gestion d'ouvrages de protection contre les inondations

Une étude de définition d'un système d'endiguement lancée en juillet 2023 est en cours d'élaboration. L'objectif est de caractériser, puis gérer les ouvrages de protection contre les inondations du Rhône selon la nouvelle réglementation en vigueur relative aux systèmes d'endiguement (décret n° 2015-526 du 12 mai 2015).

Dans l'attente de la régularisation administrative des ouvrages (classement ou neutralisation), une opération d'entretien classique de la végétation a été effectuée par l'entreprise ID VERDE en octobre 2024 sur 8700 mètres linéaires d'ouvrages existants pour un montant de 16 704 €.

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dont le budget doit être équilibré en recettes et dépenses. Il assure une mission de conseil auprès des usagers du service ainsi que des missions de contrôles suivants :

- Contrôle de conception et d'implantation d'installations neuves et à réhabiliter
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées
- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (1er diagnostic + contrôle périodique)
- Contrôle annuel de la conformité des installations > 20 EH (camping, hôtel-restaurant, entreprises, aires d'autoroutes, ...)

En 2024, 2913 installations ont été recensées. La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée à 7282 habitants (Indicateur D. 301.0 soit 2,5 habitants par foyer), soit 16,7% de la population totale habitant le territoire de la Communauté de Communes Drome Sud Provence.

En 2024, 433 contrôles tous confondus ont été effectués par le SPANC. Parmi ces 433 contrôles, 54 ont été réalisés par VEOLIA en tant que prestataire de services pour la réalisation de contrôles périodiques de bon fonctionnement, mandaté par la CCDSP pour une durée de 6 mois à compter du 08 octobre 2024.

Cette prestation de service a été mise en place afin de répondre à un surcroît temporaire d'activité du SPANC : en effet, plus de 300 installations non conformes et présentant un risque sanitaire ou environnemental ont été recensées sur le territoire. Or, la réglementation en vigueur fixe un délai maximum de 4 ans pour une mise en conformité et suppression du risque sur ces installations. La CCDSP a donc décidé de mener à bien le suivi et le contrôle des installations dont le délai réglementaire a été dépassé. Cette mission nouvelle a nécessité plusieurs mois de préparation et de mise en place, pour démarrer en fin d'année 2024 et se poursuivre jusqu'à ce que l'ensemble des dossiers soient régularisés.

Les tarifs des contrôles pour l'exercice 2024 ont été fixés par délibérations du 23 février 2022.

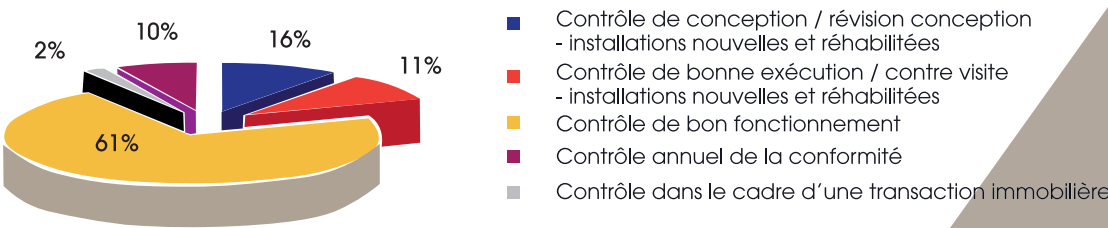
Tarifs 2024 des contrôles par type (en TTC)

Nature des prestations de contrôle	Tarifs ANC ≤ 20 EH	Tarifs ANC > 20 EH
Contrôle de conception des installations (nouvelles et/ou réhabilitées)	80€	100€
Contrôle de bonne exécution des travaux	100€	120€
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	120€	160€
Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	200€	240€
Contrôle de révision conception des installations (nouvelles et/ou réhabilitées)	50€	60€
Contrôle de contre-visite de bonne exécution des travaux	80€	100€
Contrôle annuel de conformité des ANC > 20EH	Sans objet	150€

Nombre de contrôles effectués en 2024 par type

Nature des prestations de contrôle	Nombre de contrôles réalisés
Contrôle de conception (installations nouvelles et réhabilitées)	63
Contrôle de bonne exécution des travaux (installations nouvelles et réhabilitées)	47
Contrôle de révision conception (installations nouvelles et réhabilitées)	5
Contrôle de contre-visite de bonne exécution des travaux (installations nouvelles et réhabilitées)	/
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	263 dont 54 Véolia
Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	44
Contrôle annuel de conformité des ANC ≥ 20 EH	11
Nature des prestations de contrôle	433

Répartition des contrôles



Nombre total d'installations ayant fait l'objet d'un 1er contrôle

Nombre total d'installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	325
Nombre total d'installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	1 348
Nombre total d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	1 204
Taux de « conformité » des dispositifs d'assainissement non collectif en % (Indicateur P301.3)	42%

Taux de conformité 2024 des dispositifs d'assainissement non collectif



Le transfert de compétences eau potable & assainissement collectif

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a défini les compétences Eau et Assainissement comme des compétences obligatoires des EPCI à compter du 1er janvier 2020. La loi Ferrand Fesneau du 3 août 2018 a permis aux communes membres d'une communauté de communes, un report du transfert au plus tard au 1er janvier 2026.

Entre novembre 2021 et avril 2023, la CCDSP a piloté la réalisation d'une étude visant à préparer ce transfert de compétences du point de vue financier, technique, juridique et organisationnel. En 2024, elle a mené un travail de préparation opérationnelle au transfert de compétences ayant consisté à :

- **Recruter un chef de projet dédié** à partir du 1er juillet 2024
- **Rencontrer les 14 maires** entre mai et août 2024 pour prendre connaissance de leurs attentes, répondre à leurs questionnements et présenter les objectifs et le déroulement de la démarche.
- **Rencontrer les personnels des communes** en lien avec les services concernés pour identifier les missions exécutées, les matériels et locaux utilisés, les temps passés, les contraintes de services, et de tisser des liens de confiance en expliquant les conséquences du transfert.
- **Collecter et analyser** à partir de mai 2024 l'ensemble des données techniques, financières et administratives actualisées sur l'exercice des compétences eau et assainissement.
- **Relayer auprès des communes** les informations sur la mise en place des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau et sur l'obligation de saisine des données sur SISPEA.



Un comité de pilotage en présence des Maires, des élus et agents communaux référents, s'est tenu le mercredi 06 novembre 2024 pour présenter la méthodologie de transfert et l'état des lieux technique, financier et fonctionnel des services d'eau et d'assainissement communaux. Malgré l'incertitude législative sur le devenir du caractère obligatoire du transfert, la décision a été prise de continuer à travailler sur la préparation opérationnelle du transfert, sans toutefois réunir les groupes de travail thématiques avec élus et agents communaux référents chargés de préparer les orientations et les prises de décisions sur l'avenir d'un hypothétique service intercommunal.

La préservation de la biodiversité : lutte contre la prolifération du frelon asiatique

La prolifération de cette espèce exotique envahissante pose de nombreux problèmes pour la biodiversité et l'agriculture (prédation des insectes et particulièrement des abeilles). C'est aussi un enjeu de santé publique, puisque la piqûre du frelon asiatique est potentiellement mortelle pour l'homme.

En 2024, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) et le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de la Drôme - Section Apicole, se sont unis pour mener une campagne de destruction des nids de frelon asiatique. Il a été décidé que cette opération soit 100% gratuite pour les particuliers et les communes du territoire de la CCDSP.

La CCDSP a ainsi pris en charge intégralement le coût de destruction des nids de frelons asiatiques signalés sur la plateforme régionale frelonsasiatiques.fr, avec une contribution du département de la Drôme à hauteur de 20 euros par nid.

83 nids ont été signalés pour un total de 49 nids détruits et 17 erreurs de signalement (frelon européen). 6677 € d'aides de la CCDSP et 860 € d'aides du département ont été versés à GDS pour la destruction des nids signalés par les administrés.

Nids détruits par commune

	Nombre de nids détruits
Bouchet	2
Clansayes	2
Donzère	4
La Baume-de-Transit	3
Les Granges-Gontardes	2
Malataverne	3
Pierrelatte	6
Rochegude	3
Saint-Paul-Trois-Châteaux	10
Solérieux	6
Suze-la-Rousse	8
Total CCDSP	49



Une campagne de communication a été menée en juillet lors du lancement de l'opération de lutte contre le frelon asiatique, avec :

- La rédaction d'un communiqué de presse,
- La création d'une affiche « Lutte contre les frelons asiatiques » (voir ci-dessous),
- La publication d'un article dédié sur la page Facebook et sur le site internet
- L'envoi d'un kit de communication aux 14 communes de la CCDSP comprenant ces différents supports et accompagné d'un texte de contextualisation.

1ère édition : Journée de l'Environnement

La CCDSP a organisé le samedi 08 juin 2024 à Clansayes une « Journée de l'Environnement » visant à communiquer et sensibiliser auprès des habitants sur les actions menées par la CCDSP et ses partenaires afin de répondre aux enjeux environnementaux et de développement durable. Dans un esprit festif, ludique et familial, des stands et ateliers se sont tenus de 10h à 18h sur la Place Chantebise sur des thèmes variés : eau, tri/compost/réemploi, mobilités durables, transition énergétique et climatique, tourisme durable, préservation de la biodiversité. Balades guidées et conférences ont rythmé cette journée qui s'est clôturée par un spectacle d'improvisation sur le thème du changement climatique.

La Journée de l'Environnement 2024, c'est :

- Près de 300 participants
- 19 stands
- 6 temps forts d'animations
- 24 agents communaux et intercommunaux mobilisés
- 15 partenaires mobilisés
- 2 food trucks et 1 bar à glaces/buvette



Communauté de Communes Drôme Sud Provence
www.ccdsp.fr

SIÈGE

3 rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE
04 75 96 63 02 – secretariat@ccdsp.fr

Direction Générale

Pôle Ressources

Finances, Administration, Richesses humaines

Pôle Technique

Environnement, NTIC

Pôle Développement territorial

Aménagement, Urbanisme

SERVICES TECHNIQUES / DÉCHETS MÉNAGERS

3 route de Saint Paul Trois Châteaux - 26700 PIERRELATTE
04 75 96 06 12 – infotri@ccdsp.fr

Pôle Technique

Déchets ménagers et assimilés

LE HUB

1 boulevard Henri Poincaré - 26700 PIERRELATTE
04 75 96 63 02 – economie@ccdsp.fr

Pôle Développement territorial

Économie & Agriculture, Tourisme

Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence

2 bis avenue Jean Perrin - 26700 PIERRELATTE
04 75 04 07 98 – contact@drome-sud-provence.com
www.drome-sud-provence.com

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 026-200042901-20250924-DEL2025100-DE



CCDSP

Communauté de Communes
Drôme *Sud* Provence